

CHARTRAND, MICHEL
52 BLVD QUINN
LONGUEUIL, P.Q.

LE CHOMAGE N'EST PAS UN MALHEUR INEVITABLE

— nos articles en page 5

Vol. XXXIII — No 11

Montréal, Qué., décembre 1962

Le plus fort tirage
de la presse syndicale
au Canada

LE TRAVAIL



M. Jean-Jacques Bertrand

Bravo, Jean-Jacques Bertrand!

JEAN-JACQUES Bertrand, député de l'Union Nationale pour Missisquoi, a lancé un ultimatum public indiquant son intention de lutter ferme pour le renouvellement de son parti. La CSN se réjouit de cette énergique intervention et espère que M. Bertrand réussira à franchir tous les obstacles qui le séparent de ses objectifs.

Les conditions du renouveau définies par le député de Missisquoi sont les suivantes :

- 1.—Des hommes nouveaux;
- 2.—Honnêteté et franchise;
- 3.—Connaissance technique des problèmes politiques;
- 4.—Démocratisation des cadres politiques.

La CSN qui, pour des raisons très objectives, s'est opposée à l'Union Nationale, serait, d'autre part, très heureuse que ce parti puisse se rajeunir, se démocratiser et devenir un élément dynamique de notre vie politique. Les travailleurs et la population en général ont intérêt à ce que tous les partis politiques soient honnêtes et contrôlés par les citoyens et non par des puissances cachées. S'il en était ainsi, ils pourraient ensuite, en toute liberté, opter pour un ou pour l'autre pour des raisons se rattachant aux programmes élec-

toraux et aux tendances idéologiques.

J'ai déclaré, après la dernière élection provinciale, que le résultat du scrutin signifiait la mort de l'Union Nationale. Evidemment, il s'agissait de l'Union Nationale telle que conçue par Daniel Johnson qui voulait faire revivre le duplessisme et tout ce que cette période a pu signifier d'anti-syndicalisme, d'arbitraire et de réactionnaire. Nous espérons que l'Union Nationale a compris que le duplessisme est mort et ne sera plus jamais rentable électoralement dans la province de Québec.

Si l'Union Nationale, comme le désire M. Bertrand, accepte de se renouveler, de se détacher d'un passé qu'elle a intérêt à faire oublier, elle peut revivre et jouer pleinement son rôle dans notre lutte collective vers un mieux-être et l'épanouissement de notre personnalité nationale.

La CSN veut soutenir de son prestige et de sa force toutes les personnes qui se battent pour l'assainissement de nos moeurs politiques et pour l'instauration d'une démocratie vivante et progressive. C'est pourquoi nous disons : "Bravo, Jean-Jacques Bertrand".

JEAN MARCHAND,
président général de la CSN

POLITIQUE '63: À LA TV

PAGES 8-9

Faisant suite à une décision du Congrès

Le Bureau Confédéral a désigné son "comité d'action politique"

OTTAWA (J.F.) — Le Bureau Confédéral de la CSN vient de donner suite à une décision du congrès d'octobre dernier en créant un comité national d'action politique.

Selon les termes de cette décision, votée à l'unanimité par les 700 délégués de ce congrès, ce comité d'action politique aura pour tâche d'aviser le président général de la CSN et le Bureau Confédéral quant aux prises de positions officielles du mouvement touchant les questions d'intérêt politique.

Cette décision faisait suite à une option du même congrès visant à permettre au mouvement de jouer un rôle plus grand dans la vie politique de notre pays. La constitution de la CSN avait d'ailleurs été amendée afin de permettre l'exercice normal de cette

influence politique même en période électorale, étant donné l'état de plus grande réceptivité où se trouve l'opinion publique en ces temps-là.

Tout en demeurant indépendant de tout parti politique, la CSN, avec l'appui des délégués du congrès pourra donc intervenir pour appuyer ou combattre une mesure, un homme ou un parti, chaque fois que les intérêts des travailleurs seront en jeu.

Mais chacun convient qu'il serait tout à fait inutile, voire nuisible aux intérêts des travailleurs et du mouvement, de laisser prendre aux dirigeants des positions qui ne recevraient aucun appui dans les cadres même du mouvement jusqu'à la base — de là, la formation d'un comité d'action

politique d'établir un lien entre les prises de positions de la CSN en matière économique et sociale et les programmes des différents partis qui suscitent l'adhésion des électeurs canadiens.

Ce comité à l'échelle nationale aura aussi pour but de favoriser la création de comités identiques à l'échelle locale et régionale qui travailleront à l'éducation politique des membres du mouvement.

Au cours de sa première réunion du présent exercice ('62-'64), le Bureau Confédéral a modifié une suggestion de l'exécutif de la CSN en portant de 7 à 9 le nombre des membres de ce nouveau comité.

A sa deuxième séance, tenue à Ottawa, le Bureau Confédéral a procédé à l'élection des membres du comité.

M. Adrien Plourde, vice-prési-

dent exécutif de la CSN, en présidera les destinées.

En feront aussi partie les directeurs des Services d'Éducation et des Relations Extérieures de la CSN, en l'occurrence, MM. Fernand Jolicoeur et Jean-Paul Lefebvre.

Le comité sera complété par six membres choisis pour représenter spécialement chacune des six régions délimitées par le projet de réforme des structures de la CSN, ce sont : MM. Horace Laverdure (Montréal), Judes Poulin (Québec), Gilles Trudel (Saguenay-Lac-St-Jean), Florent Boisvert (Cantons de l'Est), Martial Laforest (Mauricie) et Raymond Gagnon (Côte-Nord).

Il a été aussi convenu que les membres du comité d'action politique ne pourront, tout en demeurant libres de leurs opinions,

détenir aucune fonction officielle dans un parti politique (organisateur, candidat ou membre du comité de direction). Le bien-fondé de cette réserve paraît évident. Si un membre déjà désigné à ce comité choisissait de participer officiellement à l'action d'un parti en particulier, il devrait en prévenir le comité et remettre sa démission.

Le travail du comité d'action politique n'est pas limité, bien au contraire, aux périodes électorales. C'est à l'année longue qu'il devra s'employer à persuader les membres de la CSN du bien-fondé des réclamations de la CSN et illustrer les rapports qui existent entre ces réclamations et les interventions publiques du mouvement pour ou contre telle mesure ou tel parti.

Que l'année '63 traduise dans nos actes quelques-unes de nos bonnes intentions!

SI nous nous bornions à considérer les déclarations de principe, les bonnes intentions et les solutions verbales à nos problèmes, il n'y aurait aucune raison pour que le Canada ne soit le plus prospère et le plus heureux des pays de la terre. A tous les jours, les journaux, la radio et la télévision nous apportent les témoignages des responsables de notre vie politique, économique et social qui nous indiquent les voies à suivre qui nous conduiront au règlement de nos difficultés.

Au niveau de l'identification et de la définition de nos objectifs nationaux, nous sommes généralement servis. Malheureusement, nos efforts dépassent rarement ce niveau tout comme si, collectivement, nous étions impuissants à rejoindre la réalité afin de la transformer et de l'orienter dans le sens de notre idéal commun.

Ainsi, nous sommes contre le chômage et pour le plein emploi. Que fait-on pour régler ce grave problème sinon attendre avec anxiété la publication des statistiques sur l'emploi espérant qu'elles révéleront une amélioration de la situation et, ce, sans que nous ayons eu à intervenir dans le jeu

Par JEAN MARCHAND,
président général de la CSN

des forces aveugles qui animent notre vie économique?

Nous sommes pour la collaboration ouvrière-patronale, inspirés que nous sommes par les exemples qui nous viennent d'Europe. Pourtant, il ne se passe pas de semaines sans qu'un employeur ou une association patronale ne parte en guerre contre le syndicalisme libre.

Nous sommes pour l'entente entre les principaux groupes ethniques qui forment la population canadienne. Pourtant, la discrimination raciale est monnaie courante dans notre vie journalière.

Nous sommes contre la domination de l'économie canadienne par l'économie américaine. Cherchons les mesures concrètes qui ont été adoptées pour enrayer cette invasion qui, loin de regresser, pénètre de plus en plus profondément notre vie économique.

Nous voudrions que le peuple canadien développe sa personnalité et s'affirme en face de son puissant voisin du sud. Pour atteindre cette fin, notre Société Radio-Canada est un instrument indispensable et de première valeur. Voyez comment elle est harcelée et quels efforts on déploie sournoisement pour l'abattre au profit d'intérêts mesquins qui ont des alliés dans les hautes sphères gouvernementales.

Nous sommes contre la guerre et surtout la guerre nucléaire. Contemplez nos Bomarcqs qui attendent avec impatience les ogives que les Américains tiennent à notre portée.

En somme, notre vie nationale est en perpétuelle contradiction avec elle-même.

Je n'ai donc pas de nouvel idéal à proposer à l'occasion du début de l'année 1963. Nous sommes généralement servis sur ce plan. Je souhaite simplement que nous ayons la force de traduire dans nos actes quelques-unes de nos bonnes intentions dont nous agréons nos discours et nos déclarations. Ce sera la meilleure preuve que nous commençons à être adultes.

BRÈVES NOUVELLES

Des délibérations du Bureau Confédéral

LE Bureau Confédéral de la CSN a tenu sa première réunion depuis le dernier Congrès, vendredi le 30 novembre dernier à Québec. Le travail de cette réunion s'est poursuivi les 10 et 11 décembre à Ottawa, où la plupart de ses membres s'étaient rendus pour la présentation du mémoire de la CSN au gouvernement fédéral, mardi le 11 dans l'après-midi.

Plusieurs décisions d'intérêt divers ont été prises au cours de ces deux réunions. Nous avons pensé que les quelques informations qui suivent seraient d'un intérêt particulier pour les lecteurs du "Travail".

● A noter que dorénavant les journalistes seront admis aux séances du Bureau Confédéral. Jusqu'ici les délibérations se tenaient à huis-clos et la CSN se contentait de communiquer à la presse écrite et parlée les principales informations jugées d'intérêt public. Cette pratique présentait certains avantages mais avait l'inconvénient d'assurer une diffusion beaucoup moins grande des décisions de ce Bureau,

Confédéral comptent sur la coopération des journalistes pour leur permettre de couvrir ce grand risque de la démocratie qu'est la discussion publique. Jusqu'à ce jour la CSN n'y a jamais perdu.

LE Bureau Confédéral a approuvé tout le projet d'émissions à la télévision préparé par le confrère Jean-Paul Lefebvre, directeur du Service des Relations Extérieures de la CSN. Cette série de 22 émissions à caractère politique débutera donc le 5 janvier prochain sur les ondes de cinq postes privés couvrant les principales régions de la province. (Nos lecteurs trouveront de plus amples détails dans les pages 8 et 9 de ce même numéro).

● Les demandes d'affiliation venant de groupes de travailleurs situés à l'extérieur des frontières de la province de Québec commencent à se faire plus nombreuses à mesure que se font sentir les effets de la mesure de "déconfessionnalisation" de la CSN adoptée l'an dernier. C'est ainsi qu'un syndicat de Terre-Neuve vient de voir sa demande d'affiliation acceptée par l'exécutif et le Bureau Confé-

déral de la CSN (voir notre article dans ce même numéro). Une demande venant de Toronto fera l'objet d'une étude très bientôt. D'autre part la CSN ouvrira un bureau à Ottawa, en coopération avec un syndicat de cette ville, afin de faciliter ses relations avec la Commission des Relations Ouvrières de la Province d'Ontario.

A la suite de difficultés survenues lors de la mise au point des préparatifs, la CSN ne pourra cette année participer, comme l'année dernière, à un voyage d'études de l'Organisation des Nations Unies, à New York, organisé conjointement avec le Congrès du Travail du Canada. Les représentants du CTC s'opposaient entre autres à ce qu'un délégué de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens adresse la parole au groupe lors de son passage à l'ONU, et cela au même titre que le délégué de la C.I.S.L. (Syndicats Libres).

● M. Marcel Pépin, secrétaire général de la CSN, a communiqué aux membres du Bureau Confédéral la mise en

route d'un projet qui permettra à la CSN d'avoir à sa disposition d'ici douze mois un expert en organisation scientifique du travail. M. Jean Champagne, ingénieur professionnel, est actuellement à Paris où il étudie au Bureau des Temps Élémentaires, une école de très haut savoir qui se consacre précisément à l'étude du travail sous tous ses aspects. A son retour, l'été prochain, M. Champagne sera au service de la CSN et de quelques fédérations affiliées.

M. Adrien Plourde, vice-président exécutif de la CSN, a été désigné pour présider le comité d'action politique mis sur pied par le Bureau Confédéral pour faire suite à une décision du dernier Congrès. M. Plourde aura la responsabilité du Service d'Éducation et du Service de Crédit. Au moment du partage des tâches entre les membres du nouvel exécutif, le vice-président exécutif a aussi reçu la mission de veiller à la poursuite des ententes sur les réformes des services de la CSN. (Nos lecteurs trouveront dans ce même numéro plus de détails sur la création du comité d'action politique).

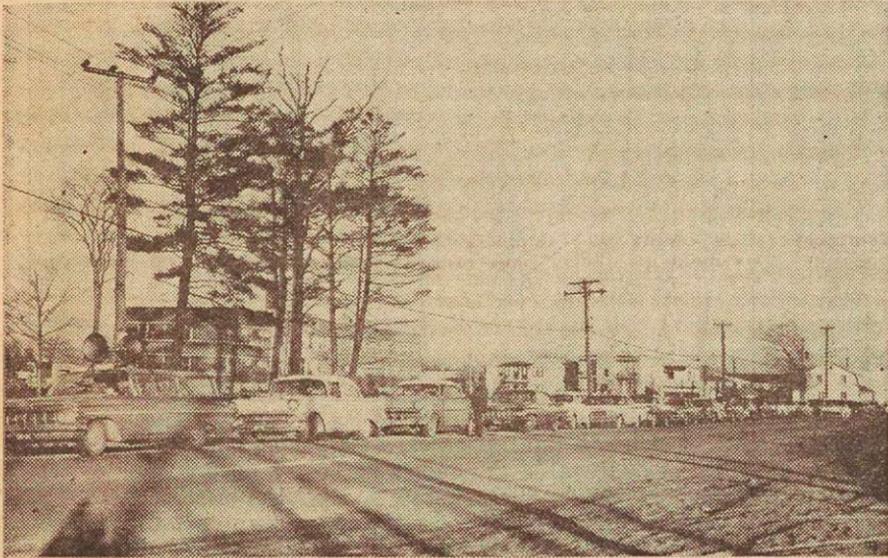
● Les membres du Comité des Finances de la CSN viennent d'être désignés par le Bureau Confédéral lors de sa dernière réunion. Il s'agit de MM. André Gagnon, Hector Bourré et Jean-Jacques Lafontaine.

Mlle Georgette Lachaine, vice-présidente de la CSN, a été désignée comme candidate au poste de membre du Comité Consultatif sur le Travail féminin du Bureau International du Travail. Sa candidature a été soumise à la C.I.S.C.

● Le Bureau Confédéral de la CSN s'est déclaré favorable au principe de la fondation par le gouvernement provincial d'une école des métiers des chantiers maritimes. Il répondait ainsi à une demande du Syndicat des Chantiers Maritimes de Sorel.

M. Jean-Paul Gagnon, du Service de Recherche de la CSN, profitera d'un prochain séjour dans la capitale fédérale pour s'initier aux techniques qui permettent d'établir les indices du coût de la vie.

Les syndiqués de Sorel ne marchandent pas leur appui



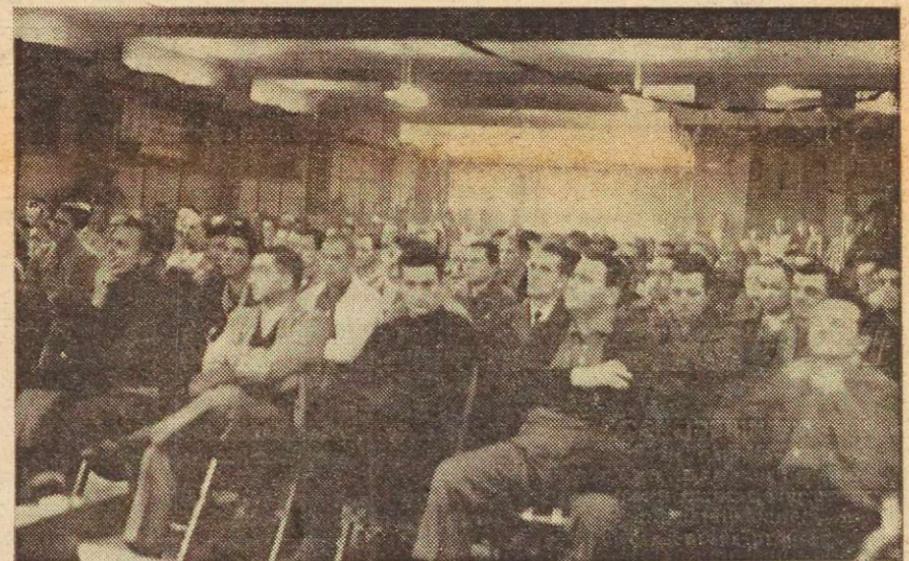
(1) Les ouvriers du fer et du titane de Sorel se heurtent toujours après trois mois de grève à l'intransigence de la Québec Iron & Titanium. Les dérobades des représentants de cette compagnie ont entraîné une nouvelle rupture des négociations à la fin de novembre dernier. C'est alors que les syndiqués de toute la région, par l'entremise de leur Conseil Central, ont pris sur eux d'organiser une grande manifestation de solidarité à l'appui des grévistes.



(2) Plus de 700 personnes ont répondu à cette invitation. La salle municipale, en soirée, était pleine à craquer. Sur les estrades avaient pris place plusieurs notables (maire, échevins, commissaires, etc...). M. Jean-Paul Lalancette, conseiller technique, a d'abord pris la parole pour raconter les divers épisodes qui ont marqué cette grève. Il insista sur les principaux griefs des travailleurs : les fardeaux des tâches doivent en particulier faire l'objet d'une étude impartiale.



(3) M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN et chef du comité de négociation du syndicat, a repris devant le même auditoire l'histoire mouvementée des négociations. Il a rappelé la suite des événements qui ont entraîné la rupture des pourparlers. La compagnie, en dépit de ce qu'elle affirmait dans une lettre récente à ses employés, n'est prête à négocier sur aucun point du différend actuel. Elle s'obstine dans son attitude d'intransigence absolue.



(4) C'est avec un enthousiasme sans équivoque que les personnes présentes à cette assemblée de masse ont approuvé une résolution adressée au ministre du Travail (M. René Hamel), l'invitant à intervenir au plus tôt dans le conflit. La résolution soulignait qu'il était inadmissible qu'une compagnie, détenue par des intérêts américains, qui utilise nos matières premières et notre électricité, vienne chez nous faire montre d'une attitude aussi provoquante.

Une grève étonnante

Par
RAYMOND
COUTURE

directeur
de la grève

SHAWINIGAN. — La grève de Shawinigan Chemicals s'est signalée par un caractère assez particulier: d'une part il n'y a pas eu de "cas-se", et d'autre part le syndicat a collaboré avec la compagnie pour le maintien des usines dans le meilleur état de conservation possible. Plusieurs se sont étonnés lorsque cette grève, aussi paisible qu'efficace d'ailleurs, n'a pas été marquée par des incidents qu'on retrouve dans presque toutes les grèves. Au début bien des gens s'inquiétaient de cette manière d'agir. Peu à peu on en a découvert les avantages nombreux et importants.

Pourquoi cette grève a-t-

elle été conduite de cette manière? A vrai dire, la chose n'est pas toujours possible. Souvent des employeurs provoquent les grévistes, croyant voir dans cette façon d'agir le moyen le plus efficace de rompre la résistance des employés. En ce cas les travailleurs, acculés à défendre leurs emplois, sont quasi forcés d'employer des moyens qui leur permettent de protéger leur emploi.

La grève de Shawinigan Chemicals, à cause des circonstances, n'a pas été menée de cette façon. Les travailleurs ont même tenu à consentir aux travaux nécessaires pour protéger les machineries contre le froid. Pen-

dant toute la durée de la grève, jusqu'à présent, ils ont également consenti à répondre aux situations d'urgence à l'intérieur de l'usine. Ils étaient assez forts pour se payer ce luxe, qui leur permettra de retourner au plus tôt au travail lorsque la grève sera terminée. Cela était une question de circonstances. Le syndicat n'a pas tenu de son côté à provoquer inutilement la compagnie et dans tout cela un souci d'agir avec le meilleur jugement possible a prévalu.

Jusqu'à date le syndicat n'a pas eu à le regretter, bien au contraire. La grève progresse normalement et au moment où nous écrivons ces

lignes les négociations sont bien engagées. Le moral des travailleurs, loin de s'affaiblir, est resté égal à ce qu'il était lorsque la grève fut déclarée. Quatre mois de grève n'ont pas abattu les travailleurs mais au contraire les a convaincus davantage de la justice de leur cause. La grève de Shawinigan Chemicals est un exemple de force, de tenacité, de jugement, de courage et de sens commun. Le règlement des différends entre la compagnie et les travailleurs devrait en être le résultat.

Je désire par la présente remercier du plus profond de mon âme, les femmes, les enfants des grévistes qui ont

supporté à date les privations sans broncher, sans dire un mot, mes meilleurs vœux de justice, de paix pour un monde meilleur, que Noël et le Nouvel An soient pour eux un gage de solidarité et de fraternité dans un monde nouveau où règnera la paix et la justice.

J'offre mes meilleurs vœux aux capitaines, lieutenants, aux présidents des divers comités plus particulièrement cela se comprend, prendre part des responsabilités d'une aussi grande entreprise il faut une énorme dose de courage et de sincérité et sans eux, croyez-moi, le résultat ne serait pas le même. Jamais a-t-on vu autant de gens se sentir aussi responsables et aussi sérieux au service d'une aussi belle cause.

A tous les gars, Joyeux Noël, Bonne Année. Merci pour tous et chacun d'entre vous.

Un bilan intéressant, mais...

Éditorial

LE TRAVAIL

NOUS avons été très heureux d'apprendre, à l'occasion du récent Congrès général de la CSN, que 20,000 nouveaux membres s'étaient ajoutés à nos effectifs pour atteindre un total sans précédent de 113,800. Ce fait est d'autant plus significatif et encourageant qu'il s'inscrit dans un contexte de chômage chronique et contraste avec la diminution des effectifs dont se plaignent la plupart des syndicats en Amérique du Nord.

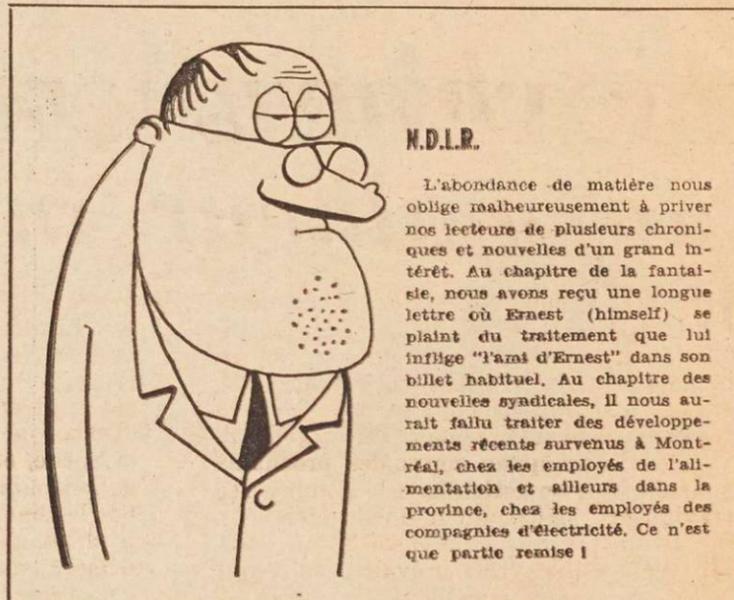
Tout récemment, le Secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, annonçait l'affiliation d'un nouveau syndicat, formé de 200 travailleurs à l'emploi de la St. Lawrence Fluorspar, de St. Lawrence, TERRE-NEUVE. De la province d'Ontario, également, des demandes ont été adressées à la direction de la CSN de la part de travailleurs de diverses industries, notamment, de la construction, qui désirent entrer à la CSN. Ces quelques faits parlent par eux-mêmes et démontrent le dynamisme de notre mouvement et l'attrait qu'il exerce sur les travailleurs, même en dehors du milieu d'action traditionnel de la CSN, la province de Québec. Il est raisonnable de croire que les effectifs de la CSN s'accroîtront considérablement au cours des prochaines années.

Défense des intérêts professionnels

Le dynamisme de la CSN, est-il nécessaire de le dire, ne s'exerce pas seulement au plan du recrutement. Ainsi, nos syndicats affiliés maintiennent-ils une longue tradition de fermeté quant à la protection des intérêts professionnels des travailleurs. Lorsque la chose est nécessaire, on ne craint pas de recourir à la grève pour affirmer les droits de la personne humaine devant certains employeurs qui voudraient en user de leur main-d'œuvre comme de la machinerie. C'est ainsi qu'à la Shawinigan Chemicals et à la Quebec Iron and Titanium de Sorel, deux de nos syndicats affiliés ont entrepris une lutte pénible mais nécessaire. Dans ces deux cas, les principaux points en litige ne concernent pas d'abord les clauses économiques du contrat de travail, mais plutôt la détermination des quantités de travail, la classification et l'évaluation des tâches. En réclamant pour leur syndicat le droit d'intervenir dans la détermination de conditions de travail affectant directement leur santé, leur sécurité et indirectement leur standard de vie, les travailleurs démontrent qu'ils entendent être traités comme des êtres intelligents et libres et non comme des outils de production.

L'action politique

Au plan de la défense des intérêts généraux des classes populaires, le dernier congrès de la CSN a pris des positions d'avant-garde. Je me suis risqué à écrire ici-même que la nouvelle orientation prise par la CSN en matière d'action politique serait considérée par les historiens de l'an 2,000 comme un événement d'importance dans l'histoire de la province de Québec. Avec quelques semaines de recul, je me félicite déjà de ma prophétie.



N.D.L.R.

L'abondance de matière nous oblige malheureusement à priver nos lecteurs de plusieurs chroniques et nouvelles d'un grand intérêt. Au chapitre de la fantaisie, nous avons reçu une longue lettre où Ernest (himself) se plaint du traitement que lui inflige "l'amé d'Ernest" dans son billet habituel. Au chapitre des nouvelles syndicales, il nous aurait fallu traiter des développements récents survenus à Montréal, chez les employés de l'alimentation et ailleurs dans la province, chez les employés des compagnies d'électricité. Ce n'est que partie remise !

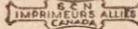
Faisant suite aux positions prises par le Congrès, le Bureau confédéral de la CSN vient de procéder à la nomination du Comité d'Action politique. D'ici peu de temps, "LE TRAVAIL" sera sans doute en mesure de faire connaître à ses lecteurs le programme d'action que les membres de ce Comité jugeront à propos de recommander au Bureau confédéral et au Président général de la CSN.

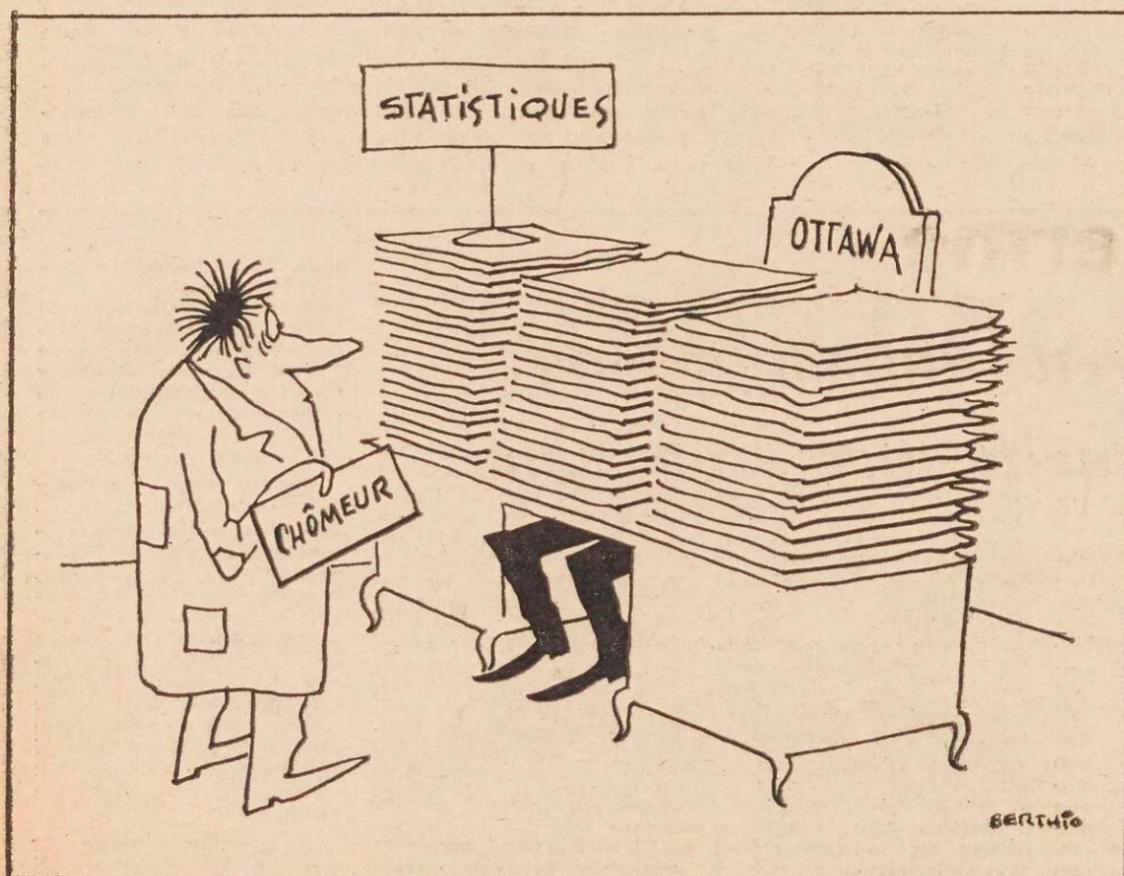
Les syndicats affiliés à la CSN se sont choisis des officiers qui sont certainement à la mesure de la tâche énorme qui leur est confiée. On me permettra de relater ici l'éloge circonstancié publié récemment dans la revue "Canadian Forum" (livraison de novembre 1962) à l'adresse du Président général de la CSN: "Si quelqu'un met en doute le haut niveau où se situent actuellement les discussions politiques dans la province de Québec, il lui faudrait lire les compte-rendus des discours du Premier Ministre Jean Lesage, ou, fait encore plus frappant, la réfutation détaillée de la doctrine du Crédit social que Jean Marchand a présentée au dernier Congrès général de la CSN. Combien de chefs ouvriers de langue anglaise pourraient faire la même chose? Combien seraient seulement d'opinion qu'il vaut la peine de traiter les travailleurs du rang (rank and file members) comme des "animaux politiques" doués d'intelligence?"

Une tâche qui nous concerne tous

Voilà certes un bilan intéressant, emballant même. Mais... il y a toujours un mais. N'allons pas nous abandonner à l'euphorie et croire que tous les problèmes vont désormais se régler sans nous. La CSN est un mouvement démocratique, il ne faut pas l'oublier. Ces milliers de nouveaux membres recrutés au cours des dernières années, et les milliers d'autres qui s'apprentent à joindre nos rangs, ne connaissent pas encore la mentalité de notre mouvement, et ils en connaissent mal les objectifs profonds. La tâche d'information et d'éducation qui s'impose ne concerne pas seulement une poignée de permanents syndicaux, elle concerne tous et chacun des membres de nos syndicats affiliés, elle concerne tous les lecteurs du journal "LE TRAVAIL". L'action politique plus directe, plus intensive, qui nous est commandée par le dernier Congrès général, apportera certainement son contingent de problèmes, petits ou grands. Personne ne prétend ni même n'espère que l'unanimité se fasse de façon absolue parmi les 113,000 membres du mouvement quant aux gestes concrets qu'il faudra poser en matière politique. La démocratie, c'est le gouvernement de l'ensemble, par la MAJORITE. Toutefois, pour qu'une société démocratique fonctionne normalement, qu'il s'agisse de la société civile ou qu'il s'agisse d'une organisation syndicale, il faut que chacun des membres se donne la peine d'étudier les problèmes en cause, de se former une opinion éclairée.

Les lecteurs savent déjà qu'ils peuvent compter sur le journal "LE TRAVAIL" pour leur apporter à chaque mois une explication, aussi complète que possible, des prises de position du mouvement. Dans quelques semaines, la CSN disposera également d'un autre médium d'information plus puissant encore: l'émission télévisée "Politique 1963". Est-il permis d'espérer que tous les lecteurs du "TRAVAIL" se feront non seulement des téléspectateurs fidèles de cette émission, mais encore des propagandistes convaincus? Cela implique que vous n'hésitez pas à nous faire parvenir vos critiques, lorsque vous en sentirez le besoin.

4 
 Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4-2831. Imprimé par l'Imprimerie Populaire L166, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



"Vous ne voyez pas qu'on est occupé !"

Jean-Paul LEFEBVRE

La CSN à M. John Diefenbaker

Le chômage n'est pas un malheur inévitable

LES déclarations optimistes ne trompent plus personne. Il devient de plus en plus évident que les taux de chômage au Canada se maintiennent à un niveau absolument inacceptable pour le bien-être des travailleurs et de la population en général.

C'est ainsi qu'au cours des prochains mois d'hiver, on estime que le nombre des travailleurs sans emploi aura atteint un niveau quatre fois plus élevé que le taux minimum qui devrait prévaloir dans une situation de plein emploi.

Le Gouvernement canadien n'a plus le droit de prendre son parti d'un mal qui peut être corrigé. Il est urgent qu'il abandonne sa politique de non-intervention et qu'il se mette résolument à la tâche.

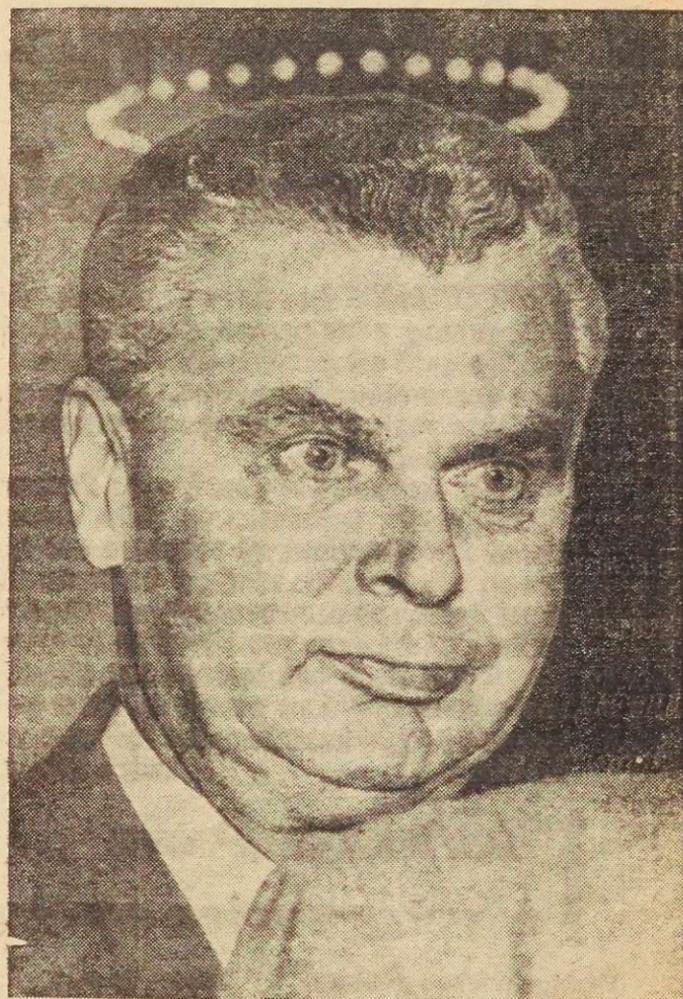
Telle est la principale recommandation soumise par la Confédération des Syndicats nationaux dans son dernier mémoire présenté au Premier Ministre, l'honorable John Diefenbaker, et aux membres de son Cabinet.

Ce mémoire, qui traite principalement du chômage et de ses remèdes, a été remis au chef du Gouvernement canadien en présence d'une forte délégation de la CSN dirigée par M. Jean Marchand, président.

Pour la CSN, l'économie moderne n'est pas fatalement vouée au chômage, et la preuve c'est que de nombreux pays ont réussi à enrayer cette plaie sociale. Ainsi en est-il de la France, de l'Allemagne de l'Ouest, de la Belgique, de la Hollande, de la Suède, etc. Le Canada est aussi pourvu de ressources intellectuelles et matérielles que le sont ces pays, et pourtant chez nous le chômage continue à y exercer son effet démoralisant dans notre population, et d'entraîner des conséquences néfastes pour plus d'un demi-million de travailleurs qui ne demandent pas mieux que de trouver un emploi.

Des estimations récentes fondées sur les tendances actuelles de l'emploi permettent d'affirmer que le nombre des chômeurs dépassera les 500,000 au cours des mois de janvier, février et mars prochains, soit un taux supérieur à 7% de la population active.

Le chômage coûte annuellement aux Canadiens de deux à trois milliards en production perdue, en assurance et en assistance-chômage. Cette situation est scandaleuse quand il existe des moyens de la redresser.



L'auriole que porte ici M. Diefenbaker est un hazard de la photographie, il ne faudrait pas lui attribuer une signification politique !

Moyen à court terme

Une plus grande souplesse dans le programme fédéral de travaux d'hiver

DEVANT l'ampleur du chômage qui sévira au cours des prochains mois, le Gouvernement canadien devrait modifier immédiatement les termes de son programme de travaux d'hiver.

Toutes les municipalités, situées dans des régions où le chômage est au moins égal au taux moyen qui prévaut dans l'ensemble du pays, devraient recevoir 50% du coût des matériaux servant pour les travaux entrepris en vertu du programme actuel de travaux d'hiver.

La Confédération des Syndicats nationaux a fait cette recommandation à M. Diefenbaker et aux membres de son Cabinet dans la partie de son mémoire traitant des moyens d'alléger immédiatement le fardeau du chômage actuel.

Les porte-parole de la CSN ajoutent que la proportion du coût des matériaux remboursables par le Gouvernement fédéral devrait augmenter selon que le taux régional excéderait la norme proposée. C'est ainsi qu'une municipalité située dans une région affligée d'un taux

de chômage de 12% et plus verrait les matériaux payés à 100% par l'Etat fédéral.

Cette suggestion aurait pour but de pallier le manque de souplesse du programme actuel, ce qui l'empêche d'avoir un effet réel là où précisément il serait le plus utile. En outre, une adaptation plus souple aux écarts climatiques régionaux aurait l'avantage de ne pas accentuer le déséquilibre présent.

Le programme, explique-t-on, ne tient pas assez compte des différences régionales. L'on sait que l'hiver n'est pas le même

partout au Canada.

Les régions les plus durement frappées par le climat sont souvent celles qui ont le plus de difficultés économiques. Or la longueur de l'hiver les empêche souvent de profiter de certains avantages qui sont à la portée des régions mieux nanties.

On note d'une région à l'autre des différences considérables dans les taux de chômage. Certaines régions, de toute évidence, ont des taux de chômage qui doublent ou triplent le taux canadien. La CSN est d'avis que les régions particu-

lièrement défavorisées, où les taux de chômage atteignent 15, 20 et parfois même 25%, devraient recevoir une attention spéciale.

Parmi les autres moyens de remédier à courte échéance aux effets désastreux du chômage cet hiver, la CSN propose:

— d'abaisser à 2% le taux d'intérêt pour les prêts destinés à la construction domiciliaire, à tout le moins pour les habitations commencées entre le 1er décembre et le 1er mai par exemple;

— d'augmenter les allocations familiales, les pensions de vieillesse et autres paiements de transfert, afin d'accroître de façon sûre le pouvoir d'achat de la population.

Tous ces moyens immédiats permettraient d'activer temporairement l'activité économique de notre pays en attendant que la planification de l'ensemble de notre économie.

Moyen à long terme

Abandonner cette attitude timorée vis-à-vis la planification économique

LA CSN est d'avis que seule la planification économique peut apporter un remède permanent aux maux dont souffre actuellement l'économie canadienne, et résorber le chômage massif et croissant que nous connaissons depuis quelques années.

La Confédération des Syndicats nationaux, dans son mémoire annuel soumis au Premier Ministre, l'honorable John Diefenbaker, et aux membres de son Cabinet, a prié le Gouvernement canadien d'abandonner son attitude timorée devant les exigences modernes d'une planifi-

cation démocratique.

"Le Gouvernement", précise le mémoire, "ne devrait pas se diriger vers la planification comme vers un mal nécessaire conduisant directement à un étatisme exagéré et à une forme pernicieuse de socialisme".

A l'appui de sa thèse, les porte-parole de la CSN ont invoqué l'exemple de la nation française:

"Le Gouvernement français en est à son troisième plan et pourtant la France vient de se choisir une Chambre conservatrice. Certes on se sert en France plus qu'ici de l'étatisation,

mais le secteur public ne compte encore que pour 5% environ de la dépense nationale brute, ce qui est toujours loin d'un étatisme envahissant".

Au lieu des maux dont on menace trop souvent ceux qui favorisent cette forme d'intervention de l'Etat, la planification française a entraîné le plein emploi permanent et une croissance économique soutenue dont le rythme fait plus que doubler celui des Etats-Unis.

Le Canada peut en faire autant et même davantage. La CSN est en effet d'avis que notre système fédératif peut nous

permettre de répondre avantageusement aux exigences d'une planification démocratique.

"La pratique de la planification démocratique", explique-t-on dans le mémoire, "a fait ressortir la nécessité de l'élaboration de plans régionaux. Or le Canada possède déjà des organismes régionaux habitués à fonctionner à ce niveau. Aussi faudra-t-il que la planification canadienne soit élaborée par les provinces autant que possible, l'Etat fédéral devant assurer la coordination des plans régionaux, provinciaux".

Ce dont le Canada a besoin

c'est d'un véritable Conseil d'orientation économique qui aurait pour mission de recommander au Gouvernement les mesures à prendre pour renforcer notre économie.

La CSN souhaite donc, s'il en est encore temps, que la création du Conseil de Développement économique, annoncée dans le Discours du Trône de la présente session, se fasse selon des modalités pratiques qui tiennent compte de ces données de base.

Les porte-parole de cette centrale syndicale ont rappelé qu'ils avaient conservé leur appui à l'actuel Conseil national de la Productivité malgré les griefs qu'ils entretenaient à l'endroit de cet organisme. Un tel conseil ne peut répondre à tous les besoins. La CSN souhaite vivement que le Gouvernement modifie son attitude et accepte de former un Conseil vraiment représentatif et disposant d'un mandat plus général.

Grâce à un service CSN

La fête de Noël sera plus gaie pour ces trois familles

L'EXPERIENCE que nous venons de vivre au Saguenay nous prouve d'une manière irréfutable qu'il est possible d'entreprendre la relève économique des nôtres. La tâche sera acablante, mais nous ne pouvons reculer devant la gratuité des faits.

Ce mois-ci, j'ai pensé vous donner trois "interviews" authentiques faits devant témoin. Les questions et réponses ont été prises en sténographie et c'est un texte authentique que nous vous soumettons. Ces trois familles étaient dans une situation de désespoir.

Lisez donc ces textes avec attention et souhaitons que l'an prochain, tous puissent passer un aussi beau jour de Noël que ces trois familles.

André LAURIN

Reviendriez-vous à votre ancien système?

Combien avez-vous d'enfants?
—J'ai huit enfants.

Qu'est-ce qui vous a forcé à venir ici?
—J'étais débordé de dettes...

N'avez-vous par reçu une saisie de vente à l'encan au public?
—Oui.

Quel salaire gagnez-vous par semaine?
—Approximativement... une moyenne de \$85.00 par semaine que je retire.

Combien de dettes avez-vous sur la finance?
—Exactement... \$2,000.00.

Avec votre famille, votre argent devait tout passer aux intérêts?
—Oui, il ne me restait absolument rien.

Je crois que la Caisse Populaire a fait un prêt immédiat pour empêcher la vente à l'encan chez-vous?
—Oui monsieur... un prêt de \$90.00.

Avant de faire votre prêt de \$1,000.00 à la Caisse Populaire pour absorber tous vos petits créanciers, est-ce qu'on vous a fait faire un stage?
—Oui, un stage d'environ 6 semaines.

Au cours de septembre, la Caisse Populaire vous a fait un prêt de \$1,000.00?
—Oui... et c'est très satisfaisant.

Au cours de cette période endettée, est-ce que votre famille en a souffert?
—Nous avons très bien mangé. Aucun n'a souffert de rien.

Croyez-vous qu'il existait un système pour vous donner un pouvoir d'achat comptant à toutes les semaines?
—Non, je ne le croyais pas. C'est une compagnie qui a essayé de m'en convaincre.

Pouvez-vous compter sur votre position?
—On a pas mal d'ouvrage, la période d'hiver nous apporte pas mal d'ouvrage.

Croyez-vous être capable de vous mettre de l'argent en banque?
—Oui... Au printemps, j'aurai un compte de banque assez imposant.

Croyez-vous que vous auriez pu vous en tirer ainsi?
—Non, je ne croyais jamais pouvoir mettre de l'argent en banque.

A l'époque de la Fête de Noël, allez-vous vous sentir plus heureux à cause de tout cela?
—Oui... ce sera une Fête de Noël... un peu sans soucis. Les autres Noël ont été moins roses pour toute la famille.

On peut dire que vous n'aviez pas de budget établi, ce qui a créé toutes vos difficultés financières?
—Oui... malheureusement.

Retourneriez-vous à votre ancien système?
—Pas du tout.

Vous savez, dans quelque temps, la Caisse Populaire vous a promis d'englober le tout par un prêt de consolidation de dette. Avez-vous hâte à ce jour?
—Bien sûr... il n'y aura plus d'ennui... à mon avis. A ce moment là, nous serons au-dessus de nos affaires.

Et vous n'aurez plus ce \$40.00 à verser à tous les mois à la finance.
—Je vais vivre comme un roi.

Conseillerez-vous à vos amis de suivre ce plan là?
—Oui... parce qu'ils n'ont pas de salaires extraordinaires... et un moment ou l'autre... on manque d'argent et on est obligé de s'endetter.

Je vous avais préparé votre budget à l'occasion de votre première visite, il fallait que vous ouvriez un compte de banque à notre Caisse Populaire.
—Je ne l'avais pas compris, je ne pouvais m'entraîner dans la tête que ça pouvait se réaliser.

Malheureusement, le prêt avait été rejeté parce que vous n'aviez pas ouvert votre compte

de banque, vous n'aviez pas commencé votre système de budget et vous n'aviez pas déposé vos paies ainsi que les allocations familiales à toutes les semaines, tel que demandé.

—Oui... vous me l'aviez dit. Si je me souviens bien, un soir votre mari m'a téléphoné à ce sujet.

—Oui... c'est parce que ça ne marchait pas du tout, les dépenses s'accumulaient, le chauffage était plus élevé et des obligations de toutes sortes se faisaient sentir.

C'est alors, que j'ai dit à votre mari que si nous n'avions pas fait le prêt, ce n'était pas de notre faute.

—Oui... il me l'a dit. Le premier dépôt a eu lieu le 24 août.

—Oui... c'est bien ça. Vous avez montré de la bonne volonté et, le 27 septembre, on englobait toutes vos dettes par un prêt général.

Et vous étiez encore sur la loi des dépôts volontaires. Est-ce que ça vous a déjà fait peur d'être sur les dépôts volontaires?
—Ça ne m'a jamais fait peur. Il n'a jamais été question de cela.

Est-ce que vos voisins vous ont déjà nui parce que vous étiez sur les dépôts volontaires?
—Non... sûrement pas.

Est-ce que ça vous a déjà occasionné des pertes d'honneur?
—Non... pas du tout. Je me dis qu'il n'y a pas de honte d'être sur la Loi Lacombe, c'est parce qu'on veut payer ses dettes. On ne peut avoir honte d'être honnête.

Pour revenir au 27 septembre, à ce moment-là on a payé tous vos créanciers qui restaient?
—Oui... plus un montant de \$100 qui a été appliqué aux dépôts volontaires (Loi Lacombe).

Il m'avait resté de l'argent pour acheter une fournaise (\$100) et différentes petites choses que j'avais besoin.

Actuellement, au 7 décembre, au moment où je vous parle, vous avez \$172 en banque. Le croyez-vous?
—Avant de commencer le système, croyez-vous que vous auriez eu un tel succès en moins de trois mois?

—Non... je ne croyais pas que c'était possible de réaliser un tel succès, surtout avec le salaire que mon mari gagnait.

Vous avez combien d'enfants?
—J'en ai quatre.

Votre mari gagne combien par semaine?
—Il gagne \$67 par semaine (salaire brut)... un salaire net de \$63.

Depuis que vous avez adopté notre plan, comment trouvez-vous d'avoir de l'argent pour toujours acheter comptant?
—Franchement, c'est vraiment bien parce que nous n'avons pas de grosses dettes à faire. Lorsque nous avons besoin d'un morceau de linge, on a l'argent comptant. Nous n'avons plus aucun problème.

Votre plus gros ennui consistait surtout dans les lettres de collection que vous receviez sans cesse?
—C'était pour moi une grosse affaire.

Que pensiez-vous du facteur qui s'annonçait chez vous?
—Avant, quand le facteur arrivait, je n'aimais pas ça du tout le recevoir... le facteur, c'était ma peur, il m'apportait souvent des mauvaises nouvelles, du trouble.

Que direz-vous à tous les travailleurs qui liront l'article et qui ne croient pas que c'est possible?

—Je leur conseillerais de faire comme moi et croire... et après ils verront que c'est vraiment possible... que c'est la vérité.

Le Noël qui s'en vient, est-ce que ça va être un beau jour de Noël, sans problème, sans soucis?
—Oui... depuis 4 ou 5 ans, ce sera le plus beau jour de Noël.

Vous savez qu'en ce moment, nous faisons une campagne extraordinaire pour établir le prêt dans toutes nos familles ouvrières?

—Oui, je crois bien qu'il y aura beaucoup moins de misère. Pour ma part, mon mari est beaucoup plus joyeux.

Vous savez que la C.S.N. est le seul organisme au monde à posséder un tel plan humanitaire?

—Ah oui... et puis dans ma famille, je l'ai toujours fait voir et je leur ai dit que c'est le plus beau qui ait été organisé.

Je vous remercie, Madame, de vous montrer en faveur de ce mouvement ouvrier.

Plus d'enveloppes... avec petits châssis!

Vous étiez pris par la finance?
—Calé dans la finance... mangeuse du petit monde.

Lorsque j'ai étudié votre situation, la première chose qu'il fallait faire était de déménager et de remettre votre voiture?
—C'était la chose la plus urgente. C'est ce que j'ai fait immédiatement et une heure et demie plus tard la voiture était remise.

Est-ce que ça a été dur?
—Parlez-en si c'est dur... j'ai déjà trouvé toutes sortes d'affaires bien dures, mais pas comme ça.

Ça faisait bien longtemps que j'en avais une... je ne savais pas ce que c'était de marcher à pied; aujourd'hui, je le sais et je vous en remercie quand même, Monsieur.

Les premiers mois que vous n'aviez pas votre automobile, alliez-vous en voir souvent?
—J'allais souvent dans les garages, la maladie me revenait encore... mais c'était juste par plaisir de voir une auto.

Votre voiture a-t-elle été vendue?
—Non... elle est encore dans la vitrine de mon vendeur préféré.

Et qu'est-ce qui vous a empêché de retourner dans le même pétrin?
—C'est la peur d'être repris par la finance et puis, cher Monsieur, j'aime mieux manger que d'avoir une automobile à fournir.

Vous avez fait un emprunt global de la Caisse Populaire pour absorber toutes vos dettes?
—Oui... Monsieur.

A partir de ce moment-là, êtes-vous retourné sur la finance pour payer?
—Non... mon budget me permettait de payer comptant. Avez-vous toujours de l'argent pour payer comptant?
—Oui... il me reste encore de l'argent.

Lorsque votre enfant est venu au monde, vous aviez de l'argent pour payer comptant le loyer, meubler la chambre au complet et le trousseau du bébé?
—Oui... Monsieur, et en plus j'ai pu acheter un carrosse

(Suite à la page 11)

Si seulement j'avais compris dès le début

Etiez-vous sur la loi des dépôts volontaires?
—Oui.

Vous aviez environ \$1,200.00 de dettes?
—Oui.

Lorsque vous êtes venue me voir, je vous ai expliqué le plan d'un budget qui impliquait un stage obligatoire avant de faire le prêt.

—Oui... je l'admetts mais je n'avais pas compris au début,

j'aurais agi bien avant ça si je l'avais compris.

Je vous avais préparé votre budget à l'occasion de votre première visite, il fallait que vous ouvriez un compte de banque à notre Caisse Populaire.

—Je ne l'avais pas compris, je ne pouvais m'entraîner dans la tête que ça pouvait se réaliser.

Malheureusement, le prêt avait été rejeté parce que vous n'aviez pas ouvert votre compte



UNE MUTUELLE D'ASSURANCE

intégrée à l'économie
du Canada français

Une variété
de plans
d'assurance modernes
répondant
à des besoins modernes!

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Victor 5-3291

Joliette — St-Jean — Québec — Sherbrooke — Ottawa

Grève chez United et Zeller's

Employés toujours solidaires devant le "mur de la honte"

Par GUY GAGNE

correspondant du journal "Le Travail"

JONQUIÈRE. — Une épreuve de force et de solidarité a été tentée à Jonquière, alors que se déroulaient deux grèves dans le secteur commerce. On peut dire que les grévistes du syndicat national des commis-comptables de Jonquière font preuve d'une solidarité syndicale exemplaire et reçoivent l'appui des syndicats de la région.

Les deux groupes d'employés de magasins United et Zeller's où se déroule le conflit avaient obtenu de la C.R.O. une certification leur permettant d'ouvrir les négociations. Ces deux reconnaissances touchent une trentaine d'employés. Le conflit entraîne dans sa dixième semaine.

Le premier conflit a éclaté au magasin "United," alors que les dirigeants de l'établissement avaient imposé un régime de terreur aux employés syndiqués. C'est à la suite de plusieurs réunions que les autorités du conseil régional décidaient d'autoriser la grève.

La compagnie United devait donc entreprendre une campagne publicitaire à la radio, à la TV, pour inviter la population à briser les lignes de piquetage pour se rendre à une vente à rabais.

Devant ces provocations répétées, les travailleurs qui résident dans la région la plus syndiquée de la province décidèrent, à l'insu des dirigeants ouvriers, de

répondre à l'invitation de la compagnie en allant magasiner à leur façon. Inutile de décrire le charivari indescriptible qui devait en résulter, dû au fait surtout que les travailleurs d'usine ne savent pas du tout faire des achats.

Voyant que la population répondait aussi spontanément à leur invitation, la compagnie "United" compris définitivement qu'il était dans son intérêt de fermer son établissement.

Voilà que cette entreprise décide maintenant de faire une campagne de chantage en déclarant à la population qu'elle songerait à quitter la région.

Quinze jours après la déclaration de grève, on érigeait devant ce commerce un mur de bois, qui bouchait complètement la façade de l'établissement. On devait surnommer ce mur: le "mur de la honte."

La principale raison du conflit provient du fait que l'entreprise refusait de reconnaître le syndicat.

Pour les mêmes raisons, les employés du magasin Zeller's devaient quelques semaines plus tard, soit le 10 novembre, déclarer la grève devant le refus de l'employeur de négocier de bonne foi.

A l'exemple de son compétiteur, cette entreprise invita la population à venir forcer les lignes de piquetage. A l'insu des représentants ouvriers, les tra-

vailleurs organisèrent une séance de magasinage. On nous a dit que, malgré la visite de 250 travailleurs qui magasinèrent durant plus d'une heure, l'entreprise n'a pas vendu une seule paire de bas.

L'arme la plus employée par les compagnies qui veulent réduire l'efficacité d'une grève, est le bref d'injonction.

La compagnie United, deux semaines après le début de la grève, en avait obtenu un contre le syndicat des commis et comptables et ses membres. Cependant, le syndicat obtenait le rejet des requêtes en instance pour ce bref d'injonction.

Quelques semaines plus tard, la compagnie Zeller's obtenait également un bref d'injonction

intérimaire, ce qui avait pour effet de paralyser la grève.

Cependant, le 7 décembre, le juge Yves Bernier rejetait l'injonction permettant ainsi aux employés de continuer légalement leur grève.

On espère que ces deux arrêts de travail se termineront bientôt par la signature de deux conventions collectives.

La région du royaume du Saguenay vient d'entreprendre une lutte à finir, puisque ces magasins ont des ramifications un peu partout dans la province. Les 83 syndicats de cette région viennent d'accorder leur appui total dans ces deux conflits à leurs confrères syndiqués du commerce.

Il faut que le secteur commerce de toute la province accorde une attention particulière à ces deux conflits puisqu'ils auront des répercussions aux quatre coins de "la belle province."

La politique n'est pas la propriété de M. Thompson

• Déclaration de M. Jean Marchand, président de la CSN, en marge du discours prononcé à Charlesbourg, Qué., par M. Robert N. Thompson, leader national du Crédit Social.

M. Thompson, suivant la plus belle tradition créditiste, s'est lancé dans une nouvelle attaque contre les syndicats ouvriers et le soussigné.

Tout d'abord, M. Thompson nous a enjoint de nous mêler de nos affaires et de rester en dehors de la politique.

Je ferai remarquer à M. Thompson que la politique canadienne n'est pas sa propriété personnelle pas plus que celle des partis politiques. Tous les citoyens, et même toutes les institutions canadiennes, ont non seulement le droit le plus absolu de s'occuper de politique mais que c'est très souvent leur devoir.

La C.S.N. s'appartient et elle doit décider elle-même de l'attitude qu'elle entend suivre en politique et du mandat qu'elle confie à ses officiers.

Le dernier congrès de la C.S.N. a bien défini sa manière de voir à ce sujet et M. Thompson n'a rien à dire ou à redire sur notre droit d'exprimer l'opinion du mouvement syndical sur tous les points que nous jugerons opportun d'aborder à l'intérieur de notre mandat.

Je ferai remarquer à M. Thompson que nous ne sommes pas encore en régime fasciste et que nous tenons à conserver nos libertés démocratiques.

Nous n'avons aucune objection à ce que nos opinions soient discutées mais nous nions à quiconque l'autorité de nous empêcher de les exprimer comme bon nous semble. Les menaces ne nous effraient pas et nous retournons à M. Thompson sa mise en garde en lui disant de se mêler de ses affaires.

M. Thompson a nié que son groupement soit antisyndical. Ce n'est pas en faisant des dénégations générales qu'il nous convaincra du contraire.

Qu'il relise attentivement sa petite brochure "Security Plus Freedom for Canadian Workers" (non traduite en français) et qu'il s'arrête, en particulier, sur ce que le crédit social appelle la "charte des travailleurs" et qu'il essaie de nous démontrer qu'il ne s'agit pas là du texte le plus anti-syndical qu'un parti politique canadien ait jamais inscrit dans son programme.

Nos syndiqués, et même, parmi eux, les créditistes, ont tous été révoltés par cette plaquette qui contient des principes inadmissibles pour les travailleurs organisés. La seule défense des dirigeants créditistes sur cette publication est de dire qu'elle a été rejetée par une réunion créditiste qui a eu lieu en mai 1962 dans la Province de Québec.

Or, l'annonce de cette publication a paru dans la livraison de juin 1962 du journal du crédit social (Social Crediter) où nous trouvons également un commentaire de M. Thompson lui-même. De plus, cette plaquette se retrouve encore sur les tablettes des principaux centres de distribution de la propagande créditiste où je l'ai envoyé chercher à trois reprises depuis septembre, et ce, dans des villes différentes.

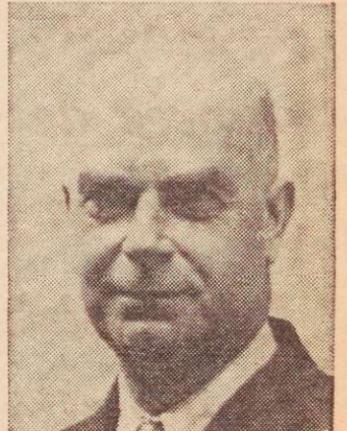
Il serait peut-être temps que le bureau-chef du crédit social cesse de rire des Canadiens français en leur laissant croire que la politique nationale du parti reflète leurs points de vue. Je suis convaincu que la plupart des députés créditistes ne sont pas des anti-syndicaux mais je suis aussi convaincu que l'organisation nationale du crédit social l'est profondément. C'est ainsi que l'on arrive à expliquer les politiques contradictoires de ce mouvement.

M. Thompson nous traite de "socialistes" et nous accuse de vouloir amener les travailleurs à appuyer le Nouveau Parti Démocratique.

M. Thompson est rendu comme M. Caouette: il dit n'importe quoi. Le C.S.N. a toujours refusé d'appuyer systématiquement un parti politique et elle n'a pas voulu s'affilier au Nouveau Parti démocratique, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a accepté d'indiquer à ses membres une préférence à l'endroit de ce parti. A fortiori, ne veut-elle pas que des cotisations syndicales servent à un financement. L'échaffaudage de M. Thompson est de la démagogie pure. La seule conclusion que je tire de cette gymnastique c'est qu'il semble être en mesure de concurrencer M. Caouette dans l'art de mépriser la réalité au profit des petits succès démagogiques immédiats.

Comme M. Thompson, nous déplorons et condamnons la situation syndicale en U.R.S.S. Mais nous allons plus loin que lui en condamnant également la situation syndicale dans les pays fascistes, n'en déplaise à M. Schacht et ses amis.

Enfin les journaux m'apprennent que M. Thompson a fait huer mon nom par l'assemblée. Je pourrais faire huer le sien à chacune des nombreuses que je tiens, et elles sont nombreuses. Je ne le souhaite toutefois pas parce que ces manifestations ne sont pas un substitut acceptable pour la raison et le bon sens.



M. JEAN LACROIX, écrivain et philosophe français, prononçait à la dernière session des Semaines Sociales une conférence dont nous avons extrait les quelques passages suivants :

à qui appartient l'enfant?

L'école, demeurée pendant des décades à un certain palier de développement, s'est engagée depuis quelques années dans une montée galopante à tel point qu'on a pu parler d'explosion scolaire.

Dans les contrées du tiers monde, ce phénomène est difficile, mais plus aigu encore, puisqu'il s'agit de trouver ou de former de toute urgence des maîtres en nombre suffisant pour une population en grande partie analphabète.

A un tout autre niveau, l'émulation pour la conquête de l'espace oblige toutes les nations qui veulent y participer à une transformation en profondeur et de l'école et de la société. Si bien — ou si mal — que l'enseignement est obligé à une mue qui risque de lui faire perdre son caractère traditionnel et désintéressé.

Il faut élever les jeunes, non suivant l'état présent de l'humanité, mais d'après l'idée de l'humanité et de son entière destination.

Appel à la solidarité de tous syndiqués

par LS-PHILIPPE BOILY,

Conseil régional du Saguenay-Lac-St-Jean

LES employés de ces deux établissements de commerce après avoir utilisé tous les recours ont été forcés de se mettre en grève et cette grève dure depuis plus de neuf semaines.

Dans le cas de United, l'employeur a tenté de briser la grève en gardant les portes de son établissement ouvertes et en invitant, par radio et par circulaires, les consommateurs à se rendre au magasin et à traverser la ligne de piquetage bien établie et dans l'ordre; en faisant pression sur la police municipale pour une protection continue et coûteuse à la Cité. N'ayant pu réussir, l'employeur annonçait la fermeture de son établissement et construisait un mur en bois face à son établissement en pleine rue Principale...

Congédiement

Depuis deux semaines, les employés de cet établissement ont reçu une lettre de séparation "congédiement" en bonne et due forme ainsi que leurs livrets d'assurance-chômage.

RAISONS: refus de reconnaître le syndicat, le certificat de reconnaissance et le droit à l'organisation professionnelle et son exercice. Dans le cas de Zellers Ltd., mêmes difficultés du début et ce n'est que le 8 novembre 1962 qu'une première rencontre eut lieu entre les parties. Cette rencontre n'ayant laissé voir aucun progrès, le syndicat déclarait la grève le 10 novembre 1962.

Dans ce cas-là comme dans l'autre, l'employeur n'a cessé d'inviter la population à se rendre au magasin et y

faire leurs achats; tous les jours et plusieurs fois par jour, par la radio, il invitait les clients à traverser les lignes de piquetage. C'était là une provocation continue. Des téléphones et même des messages répétés étaient envoyés aux autorités municipales demandant la protection sur la ligne de piquet.

Brefs d'injonction

Dans les deux cas, un bref d'injonction était obtenu contre l'action syndicale et ses membres en grève. Dans les deux cas, le syndicat obtenait le rejet des requêtes en instance pour ces brefs d'injonction.

A force d'invitations par l'employeur, nombre de clients se sont rendus à l'appel et il y eut quelques accrochages bien mérités.

Au nom du Conseil régional et comme coordonnateur de la CSN, je puis dire que le Conseil et tous ses syndicats affiliés comprenant 12,400 membres cotisants supportent des deux grèves qui semblent vouloir se prolonger et ne cesseront de le faire dans la légalité tant que ces deux employeurs ne reconnaîtront pas le droit à l'organisation et son exercice par la signature d'une convention collective de travail acceptable et conforme aux faits connus dans la région et dans plusieurs autres établissements commerciaux de la Cité de Jonquière.

Je fais appel à tous les membres des cités et villes de la province pour que partout où se trouvent des succursales de United Stores Ltd. et de Zellers Ltd. ils exigent de se faire servir par des employés syndiqués.

POLITIQUE '63 à la télévision

La CSN lance une grande campagne d'éducation politique auprès de ses membres et du public en général, afin de mieux faire saisir le bien-fondé de ses réclamations, notamment en matière de législation sociale et de politique économique.

DEPUIS quelques années la CSN fait des efforts considérables pour mieux se définir par rapport au milieu où elle exerce son activité, pour s'outiller d'une façon de plus en plus complète afin de pouvoir mieux servir les travailleurs, et, à travers eux, l'ensemble de la population. Notre tâche est loin d'être terminée — mais en regardant derrière nous, nous pouvons être fiers du chemin parcouru.

Dans le but de mieux renseigner l'ensemble de la population sur les objectifs immédiats du mouvement syndical, et notamment de la CSN, nous avons inauguré il y a deux ans une chronique télévisée. Les quelque 25 émissions diffusées jusqu'à date ont surtout porté sur l'action syndicale au plan de l'entreprise et de la convention collective.

La CSN commencera très bientôt, soit au tout début de l'année 1963, la diffusion, sur cinq postes de télévision, d'une série de 22 émissions hebdomadaires. Cette fois, nous aurons l'occasion de faire la preuve que l'ensemble des prises de position syndicales, telles qu'exprimées par nos congrès généraux et consignées dans nos mémoires aux gouvernements, soit à Québec, soit à Ottawa, représente une véritable philosophie politique.

"Politique 1963" se fera donc le porte-parole des travailleurs sur toutes les grandes



Jean-Paul Lefebvre

Jean Marchand

Marcel Pepin

questions qui se posent présentement à notre société canadienne, et plus particulièrement, à la province de Québec. Ai-je besoin d'ajouter que notre émission, à l'instar de la CSN qui en sera le commanditaire, sera indépendante de tous les partis politiques. Notre seul objectif sera de renseigner l'opinion publique sur les positions syndicales en marge des problèmes politiques les plus cruciaux de notre temps."

"Politique 1963" n'adoptera pas le ton passionné de beaucoup de commentateurs politiques qui cherchent plus à "vendre leur marchandise" qu'à faire une étude sérieuse des problèmes de la population. "Politique 1963" cherchera aussi à ne pas tomber dans cet autre défaut courant des émissions politiques qui consiste à se contenter de lieux communs et de slogans.

Dans toute la mesure du

possible, les commentateurs de "Politique 1963" chercheront à illustrer leurs exposés par des graphiques et par d'autres éléments de documentation visuelle.

Les exposés et prises de position diffusés par "Politique 1963" seront aussi directs et aussi francs que possible. Les téléspectateurs seront d'ailleurs invités à faire parvenir au siège social de la CSN leurs questions et commentaires en

HEURES DE DIFFUSION

Endroit	Poste	Jour	Heure	Première émission
Sherbrooke	CHLT-TV	Samedi	6.15 à 6.30	5 janvier
Jonquière	CKRS-TV	Samedi	7.15 à 7.30	12 janvier
Montréal	CFTM-TV	Samedi	5.45 à 6.00	5 janvier
Québec	CFCM-TV	Mardi	5.45 à 6.00	8 janvier
Rimouski	CJBR-TV	Dimanche	6.45 à 7.00	13 janvier

marge des sujets traités. Le courrier ainsi reçu des téléspectateurs servira de base à la préparation immédiate de quelques-unes des émissions. Dans ces cas, il s'agira donc d'un véritable dialogue entre les dirigeants de la CSN, porte-parole de plus de 113,000 travailleurs, et l'ensemble des téléspectateurs.

Il va sans dire que l'émission "Politique 1963" fera écho aux événements qui mar-

queront l'actualité politique en notre pays au cours de la prochaine saison. Il n'est donc pas possible, à ce moment-ci, d'indiquer de façon précise l'ordre dans lequel les différents sujets prévus au programme seront abordés. On trouvera plus bas une liste, non restrictive, des problèmes politiques majeurs que les commentateurs de "Politique 1963" se proposent de traiter.

Parmi les sujets en vedette

L'ASSURANCE-SANTE

Les Canadiens dépendent à chaque année environ \$400 millions pour des frais médicaux et des produits pharmaceutiques. En règle générale, ce déboursé colossal est actuellement assumé par ceux d'entre nous qui sont déjà affectés par la maladie. La justice sociale la plus élémentaire exige que les frais de la maladie soient répartis sur l'ensemble de la population. C'est ce qu'ont compris un grand nombre de pays où les citoyens bénéficient déjà d'un programme d'assurance-santé.

LE CHOMAGE

Depuis la fin de la guerre, mais surtout depuis 1953, le chômage a eu tendance à monter régulièrement au Canada. Plus encore que les autres provinces, le Québec souffre d'une situation de sous-emploi chronique. "Politique 1963" consacrera une de ses émissions à commenter les solutions préconisées par la CSN pour régler ce très grave problème.

LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

Le président général de la CSN a visité récemment plusieurs pays d'Europe où l'on pratique

une planification rationnelle de l'économie. Pour le bénéfice des travailleurs et de l'ensemble de la population, Jean Marchand démontrera que la planification économique que réclame la CSN est une chose, non seulement possible, mais déjà appliquée par bon nombre de pays.

LA POLITIQUE EXTERIEURE DU CANADA

Alors que l'on assiste à la création des Etats-Unis d'Europe,

ou du moins de leur antécédent économique, par le Marché commun, le Canada manifeste encore bien peu d'initiative sur le plan du commerce extérieur. Dans ses mémoires répétés au gouvernement fédéral, la CSN n'a cessé de réclamer, de la part des autorités fédérales, une attitude plus agressive et plus réaliste en matière de politique extérieure. Les dirigeants de la CSN auront bientôt l'occasion d'exposer ce problème à toute

la population d'expression française, par la voix de la télévision.

LE CREDIT AU CONSOMMATEUR ET LES ABUS DES COMPAGNIES DE FINANCE

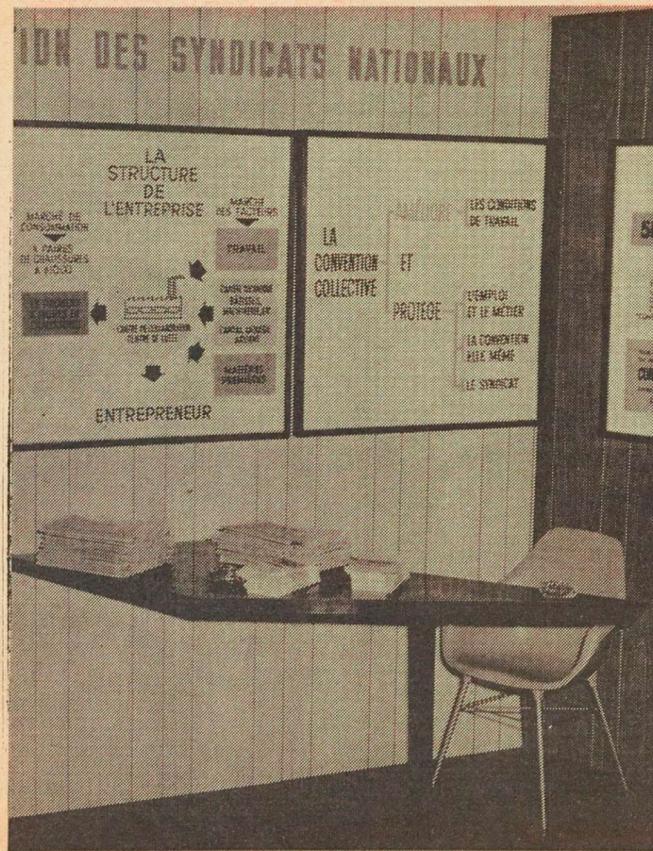
Depuis longtemps, on se plaint en divers milieux de l'activité de ces usuriers modernes que constituent certaines compagnies de finance. Il faut bien dire aussi que les consommateurs sont parfois bien naïfs en ayant recours au crédit à tout prix, quoi qu'il en coûte. Quelles sont les législations que le gouvernement devrait adopter pour assurer une plus grande protection des consommateurs? Cela aussi, nous le verrons à l'émission "Politique 1963".

LA REFORME DE LA CARTE ELECTORALE

Tous les vrais démocrates de notre province, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent et dans quelque comté qu'ils résident, admettent l'urgence d'une refonte complète de la carte électorale. Il est absolument inadmissible qu'il faille très souvent dix ou douze voix des électeurs urbains pour faire le poids d'un seul vote de la part d'un électeur des régions rurales. Les cultivateurs eux-mêmes admettent que la situation actuelle est parfaitement injuste.



Il fut un jour où l'action politique était nécessairement violente. Aujourd'hui, grâce au droit de vote, les citoyens disposent d'une arme aussi puissante que pacifique.



LES PARTICIPANTS

"POLITIQUE 1963" accueillera à l'occasion un invité spécial, mais l'équipe régulière sera constituée des trois principaux officiers de la Confédération des Syndicats Nationaux.

Le Directeur du Service des Relations extérieures de la CSN agira comme animateur et sera responsable de la production de la série.

M. JEAN MARCHAND : Président général de la CSN. M. Marchand, qui célèbre cette année son vingtième anniversaire d'action syndicale, est aussi Président du Conseil supérieur du Travail de la Province de Québec, et membre du Conseil d'Orientation économique. M. Marchand est encore Directeur de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens.

M. MARCEL PEPIN : Secrétaire général de la CSN. M. Pepin est membre du Conseil national de la productivité et Directeur de la Société générale de Financement; il siège également au Conseil supérieur du Travail.

M. ADRIEN PLOURDE : Vice-président général de la CSN. Jusqu'à tout récemment, M. Plourde était Président du Syndicat national des Travailleurs de l'Aluminium d'Arvida et Président de la Fédération na-



Adrien Plourde

tionale des Travailleurs de la Métallurgie; il est actuellement membre du Comité consultatif de la Commission d'Assurance-Chômage.

M. JEAN-PAUL LEFEBVRE : Directeur des Relations extérieures de la CSN et du journal LE TRAVAIL. M. Lefebvre est également membre de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; il a déjà animé plusieurs émissions, tant à la radio qu'à la télévision (notamment, les séries "La Vie Ouvrière" et "Joindre les Deux Bouts").

Après sa 11e session annuelle

Le Collège du Travail est plus vigoureux que jamais

Par JEAN FRANCOEUR

COURVILLE. — Le Collège du Travail qui vient de compléter, du 3 au 14 décembre, à la Maison Montmorency, sa onzième session annuelle semble en meilleure santé que jamais.

Plusieurs observateurs sont d'avis que cette session lui aura permis de manifester une vigueur et une vitalité nouvelles.

Tant par le degré de participation des travailleurs-étudiants, la qualité des professeurs et l'agencement général du programme, la session '62 du Collège du Travail se place d'emblée parmi les meilleures réalisations du Service d'Éducation de la CSN.

Le nombre des participants a atteint un chiffre-record: 68 étudiants (dont 13 travailleuses-syndiquées appartenant à divers emplois professionnels: filature, commerce, hôpital, etc.) Ces étudiants, la plupart délégués par leur syndicat respectif, souvent à la suite d'un vote de l'assemblée générale, sont venus des quatre coins de la province. Vingt-deux villes étaient représentées, depuis Alma, Baie-Comeau, jusqu'à Hull, Thetford les Mines et Valleyfield.

On saisira mieux le caractère représentatif de ces délégations si l'on sait par exemple qu'un jeune débardeur de Port-Alfred côtoyait sur les bancs de l'école un journaliste, chroniqueur syndical dans un grand quotidien de Montréal. Un dénominateur commun les unissait au-delà de toutes les différences d'occupation: le désir de participer de façon plus active et plus compétente à la vie de leur syndicat respectif.

Ce nombre-record de participants s'explique aussi par une initiative nouvelle des deux responsables du Service d'Éducation, MM. Fernand Jolicoeur, directeur, et Roland Martel, directeur-adjoint: celle de créer trois sections différentes au sein du Collège.

La première section, celle du groupe régulier, comprenait le plus fort contingent: 42 étudiants. Le programme de ce groupe, réparti sur deux semaines, comportait un large éventail des grandes questions sociales, économiques et politiques de notre milieu. Les professeurs suivants se succédaient à la tribune: MM. Guy Bourassa, Jacques Dofny et Fernand Martin, tous trois de l'Université de Montréal, et M. Pierre Vadboncoeur, conseiller technique à la CSN.

Les après-midi de la première semaine étaient consacrées à l'étude de l'application de la convention collective sous la direction de MM. Roland Martel et Robert Sauvé.

Le deuxième groupe était réservé aux étudiants qui avaient déjà participé à une session antérieure du Collège. Le programme visait à compléter la formation déjà reçue en poussant plus loin l'étude de certaines questions. C'est ainsi qu'ils purent recevoir une initiation à l'analyse des statistiques (sous la direction de M. Jacques Henripin de l'Université de Montréal) et à l'enquête sociologique (sous la conduite de M. Gérard Fortin de l'Université Laval de Québec).

M. Jean-Charles Bonenfant, au cours de ces deux mêmes semaines, guidait les étudiants dans un cours d'initiation à la lecture des livres, revues et journaux.

Le troisième groupe était composé d'une douzaine de permanents de la CSN, principalement des agents d'affaires et organisateurs. Cette section avait pour but de répondre à un désir de perfectionnement profondément ressenti par un groupe d'hommes et de femmes engagés très



Le professeur Henripin devant un groupe de travailleurs-étudiants.

tôt et sans répit dans une activité extrêmement accaparante. La méthode employée était essentiellement active: chaque cours débutait par une mise en commun des problèmes.

Il y avait aussi les à-côtés du Collège. Les soirées en particulier étaient consacrées à diverses activités sportives et culturelles: une soirée de quilles, une soirée avec Marcel Dubé (voir notre article plus bas), une soirée avec le Théâtre du Nouveau

Monde (Georges Dandin et Le Médecin malgré lui), etc...

La vie au Collège du Travail reposait sur la responsabilité des étudiants eux-mêmes qui par divers comités assuraient la conduite générale du groupe, depuis le lever le matin, opération conduite par une main vigoureuse, jusqu'au respect de l'horaire de la journée qu'un système de pénalités rendait très efficace. Les étudiants publiaient de plus un journal hebdomadaire ("La

Foutaise") qui relatait sous le mode humoristique les menus faits divers de la session.

S'il fallait caractériser d'un seul trait le Collège du Travail, parmi toutes les institutions scolaires de la province, sans doute faudrait-il mentionner le haut degré de participation de ses élèves. Aucune gêne durant les cours et séances d'études: les questions fusent, les objections pleuvent, nul point obscur n'est passé sous silence. L'enseigne-

ment reçu est essentiellement relié à la vie quotidienne, il part de la vie et retourne à la vie.

Le Collège du Travail répond à un réel besoin et est perçu comme tel par les travailleurs syndiqués qui n'hésitent jamais à y prendre part lorsque les circonstances les favorisent. Il joue à l'intérieur du mouvement de la CSN un rôle irremplaçable. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

M. Adrien Plourde, vice-président exécutif de la CSN, a été chargé de la surveillance de tout le travail d'éducation au sein du mouvement. Invité à prendre la parole à la séance d'ouverture de la 11e session du Collège du Travail, M. Plourde a assuré les organisateurs de son appui le plus entier:

"La promotion de la classe des travailleurs, a-t-il expliqué, est étroitement dépendante de l'effort d'éducation. Chaque travailleur syndiqué doit avoir à cœur de graver un échelon, un seul à la fois s'il le faut, et s'assurer qu'un autre derrière lui en fait autant. C'est ainsi que solidairement dans un effort commun les travailleurs avanceront lentement peut-être mais sûrement.

"Sans son Service d'Éducation, la CSN ne serait pas ce qu'elle est actuellement, ni ce qu'elle se doit d'être."

Décision favorable de la CRO

QUEBEC — Les constables gardiens, pompiers, magasiniers et aide-magasiniers de la Davie Shipbuilding seront dorénavant protégés par une convention collective de travail comme les autres employés de cette même entreprise.

La Commission des Relations Ouvrières vient, en effet, d'émettre un certificat de reconnaissance en faveur d'un nouveau syndicat formé pour représenter ces catégories d'employés.

À la suite de cette reconnaissance, le syndicat doit convoquer bientôt ses membres afin de préparer un projet de convention collective qui sera par la suite soumise à la compagnie.

Un précédent à la CSN

Un syndicat de Terre-Neuve décide de joindre les rangs

UN syndicat ouvrier de Terre-Neuve vient de demander et de recevoir son affiliation à la CSN. Il s'agit de la St. Lawrence Workers' Protective Union, un groupe de 200 membres demeuré jusqu'ici indépendant.

Bien que le CSN comprenne déjà dans ses rangs quelques unités syndicales à l'extérieur de la province de Québec, l'union des ouvriers de St. Lawrence représente le premier syndicat industriel de cette importance à solliciter son adhésion à cette centrale syndicale.

Notre mouvement ne pratique pas une politique d'expansion à tout prix et sans condition, a commenté M. Jean Marchand devant les membres du Bureau Confédéral en annonçant l'affiliation de ce nouveau syndicat. Il s'agit d'abord d'établir dans quelle mesure nous pourrions vraiment rendre service au groupe qui demande son admission. Il serait tout à fait contre les intérêts de ces groupes et de la CSN elle-même d'admettre indistinctement tout groupe qui le désire.

Dans le cas des travailleurs de St. Lawrence (Terre-Neuve), M. S. Ted Payne, vice-président de la CSN, s'est rendu lui-même pour prendre contact avec la direction du syndicat. Son rapport a été favorable à l'admission de ce groupe de travailleurs.

The St. Lawrence Workers' Protective Union recrute en effet ses membres dans une entreprise sur laquelle la CSN peut exercer une certaine influence en raison de contrat avec des filiales de cette même compagnie dans la province de Québec. Les chances sont donc excellentes que notre mouvement puisse améliorer le sort de ce groupe de travailleurs.

Les conditions de travail à St. Lawrence laissent particulièrement à désirer. Les maladies industrielles (silicose, etc...) frappent plus souvent qu'à leur tour les travailleurs de cette industrie minière. Rares sont les familles qui n'ont pas été frappées dans un de leurs membres.

C'est sur les instances de ce local qu'un hôpital a été construit sur place. On se rappelle encore, il n'y a pas si longtemps,

que les blessés étaient transportés à l'hôpital le plus proche, à quelque 25 ou 30 milles, dans le camion de l'administration municipale qui servait en même temps pour le transport des viandes.

A noter que les membres du syndicat ont voté sans aucune difficulté la résolution demandant son affiliation à la CSN, même si dans les circonstances cette demande pouvait signifier que leur contribution mensuelle serait doublée.

Nos lecteurs seront sans doute heureux d'apprendre que les syndicats suivants nouvellement formés ont aussi décidé de se joindre à la CSN:

—Syndicat National du Service Hospitalier de Lac Mégantic.

—National Union of Printers, Sherbrooke District.

—Syndicat des Employés de Commerce de gros de Montréal (section L.-H. Hébert et Cie Ltée): 18 membres.

—Syndicat National du Vêtement de Donnacona: 75 membres.

—Syndicat des Employés de Bureau de Montmorency: 70

membres.

—Syndicat des Employés du Vêtement du Comté de Lévis: 160 membres.

—Syndicat National des Matériaux de Construction de St-Pie: 25 membres.

—Syndicat des Soudeurs et Travailleurs du Fer, Montréal: 105 membres.

—Syndicat des Horlogers de Montréal: 220 membres.

—Syndicat National des Employés de la ville de Rosemère: 6 membres.

—Syndicat des Employés municipaux de Gatineau: 28 membres.

—Syndicat National des Employés Municipaux d'Aylmer: 21 membres.

—Syndicat des Employés de Bureau de la Gatineau Power (Hull): 150 membres.

—Syndicat National des Travailleurs du meuble de Contrecoeur: 15 membres.

—Syndicat National des Employés de la Commission scolaire de St-Jérôme: 20 membres.

Promotion des travailleurs et liturgie



CHANOINE
HENRI PICHETTE

Le Vatican communique une nouvelle qui doit réjouir le cœur de tous les travailleurs chrétiens. S. S. Jean XXIII nous annonce que le nom de saint Joseph, époux de la Vierge Marie, doit être ajouté au canon de la Messe à partir du 8 décembre 1962. Il importe de souligner que c'est la première modification que l'on fait subir au canon de la Messe depuis treize siècles. Nous devons aussi remarquer que, depuis quelques années, nous sommes témoins de la promotion de saint Joseph, patron des travailleurs. Il y a quelque temps, une nouvelle fête était instituée en l'honneur de saint Joseph artisan, le 1er mai (reportée ici à la Fête du Travail), à l'intention des travailleurs; aujourd'hui, son nom est inscrit immédiatement après celui de la Sainte Vierge dans le canon de la Messe.

Promotion des travailleurs,

Nous ne pouvons manquer de constater que le même pape Jean XXIII, qui insistait sur la promotion des travailleurs dans "Mater et Magistra," proclame aujourd'hui la promotion de saint Joseph dans la liturgie de l'Eglise. En effet, l'encyclique "Mater et Magistra" insiste d'une façon particulière sur l'égalité fondamentale de tous les hommes et sur l'urgence nécessaire pour les travailleurs d'être représentés à tous les échelons de la vie économique et sociale.

L'événement que nous soulignons aujourd'hui doit nous rappeler que la hiérarchie des valeurs établie par Dieu est bien souvent différente de celle qu'adoptent les hommes. Le rôle que saint Joseph a accompli ne

provoque pas habituellement une très grande impression chez nos contemporains. Il n'était ni riche, ni puissant. Sa condition était simple et obscure. Il n'a même pas été choisi parmi les douze Apôtres pour fonder l'Eglise. Pourtant, aujourd'hui, il est nommé au canon de la Messe avant ceux qu'on considère comme les figures les plus marquantes de toute l'histoire de l'Eglise.

Comment expliquer ce fait? Aux yeux de Dieu, ce n'est pas la fonction ni la place dans l'échelle sociale qui importe, c'est la façon dont on s'acquitte de sa tâche et de sa mission. Sans compter aussi que Notre-Seigneur a toujours manifesté une prédilection toute particulière pour les plus pauvres, pour les économiquement faibles. Sa sollicitude s'est surtout portée vers les plus déshérités dont il a partagé la condition durant sa vie terrestre.

Saint Joseph a accompli sa tâche avec un grand esprit de foi et un sens aigu des responsabilités. Avec la condition la plus simple et souvent la plus méprisée, il a atteint les sommets de la grandeur. Il est demeuré travailleurs et il a dépassé tout ce que le monde peut imaginer de grand parmi les hommes. Travailleur compétent et consciencieux, il a assumé avec dignité ses responsabilités de père de famille. Il a marché avec foi et courage par amour de Dieu, et sa confiance en la Providence n'a jamais été ébranlée par les difficultés et les contraintes qu'il a rencontrées.

Saint Joseph ne doit pas faire l'objet d'une "dévotionnette sentimentale." Au contraire, nous devons

nous laisser inspirer par sa vie humble et digne, par son exemple du sens des responsabilités et de sa foi indéfectible.

Saint Joseph, guide et réconfort

La promotion qui vient d'être accordée à saint Joseph doit nous rendre fiers et nous aider à comprendre davantage le sens de la promotion réclamée pour les travailleurs dans "Mater et Magistra."

Tous les travailleurs aspirent bien légitimement à une promotion plus conforme aux exigences de la justice sociale. Cependant, la recherche de cette promotion ne doit jamais être inspirée par l'envie ni par la jalousie. Elle est fondée sur l'égalité de dignité voulue par Dieu à tous les hommes. Elle est fondée sur la noblesse de toute fonction, quelle qu'elle soit, accomplie avec soin et honnêteté. En définitive, elle repose sur le sens chrétien de l'homme.

La valeur personnelle de tout homme dépend d'abord et avant tout de son rapprochement à Dieu. Saint Joseph est grand parce qu'il a vécu dans l'intimité du Christ et dans la recherche constante des desseins de Dieu.

Saint Joseph est vraiment le patron des travailleurs parce qu'il assume pleinement leur condition et les oriente vers les plus hauts sommets reconnus et appréciés de Dieu. Il leur fait découvrir la hiérarchie des valeurs qui doit donner tout le sens à la promotion qu'ils recherchent.

La commission Glassco invoque un postulat plutôt douteux

Les dirigeants de la CSN avouent avoir été bouleversés, comme l'ensemble de la population canadienne, par les révélations de la Commission Glassco touchant les déficiences de l'administration fédérale, mais qu'ils sont loin de partager la philosophie générale qui inspire les principales recommandations du rapport de cette même Commission.

Cette déclaration est contenue au mémoire soumis cet après-midi (mardi) par une délégation composée des principaux dirigeants de la Confédération des Syndicats nationaux à l'honorable John Diefenbaker et aux membres de son Cabinet.

"La Commission Glassco," souligne le mémoire de la CSN, "appuie ses recommandations sur ce postulat non prouvé: que le recours à l'entreprise privée constitue la seule solution valable qui apportera un remède automatique au problème."

Or, il est de notoriété publique que toute entreprise, qu'elle soit privée ou d'Etat, lorsqu'elle atteint certaines proportions, développe des vices administratifs qu'il n'est pas facile d'éliminer.

D'autre part, une enquête publique conduite dans la Province de Québec a démontré que le recours à l'entreprise privée n'est pas toujours, bien au contraire, une garantie contre la corruption et l'inefficacité.

Plus d'enveloppes...

(Suite de la page 6)

de \$42 que j'ai eu pour \$32... toujours parce que je pouvais payer comptant.

Quand vous étiez cossus de dettes, est-ce que vous vous disputiez avec votre femme?

—Oui... c'était un gros noyau de désaccord... de grosses discussions à la maison lorsque venait le temps de payer les dettes que nous avions et que nous ne pouvions pas régler. Ça me coûtait plus cher pour vivre que j'en gagnais... toujours pour en revenir aux dépenses superflues de mon automobile

Monsieur "X," vous venez d'être éprouvé, vous venez de perdre votre position. Vous reste-t-il de l'argent pour vivre?

—Oui, sans faire de nouvelles dettes et je fais encore des économies.

Quel jour de Noël allez-vous passer cette année?

—Un très beau jour, de Noël, M. Laurin... parce qu'il n'y aura pas eu de facteur à la porte pour apporter des lettres de collection ou de saisie. Non... pas de lettre avec des "petits châtis"... comme on appelle.



Pour des

Fêtes heureuses...

respectons le libre choix de chacun.

N'insistons jamais auprès de l'alcoolique!

un peuple sobre est un peuple fort



COMITÉ D'ÉTUDE ET D'INFORMATION SUR L'ALCOOLISME

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC



ASSURANCE-GROUPE

MALADIE ACCIDENT

VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

Vif succès d'une initiative du Conseil Central de Québec

par MAURICE BOUCHER, responsable du comité d'éducation

QUÉBEC. — Le Conseil Central de Québec a élaboré un programme d'éducation des membres dans sa juridiction qui remporte un succès inespéré par les plus optimistes.

Pour réaliser ce programme, la juridiction du Conseil Central a été divisée en six régions, soit: Québec, Montmagny-L'Islet, Portneuf, Baie-St-Paul-La Malbaie, Plessisville et Beauce. Un cours a lieu à toutes les deux semaines dans chacune de ces régions et il y a ainsi huit cours à être donnés par huit profes-

seurs différents et sur huit sujets différents. Cette série a débuté le 25 octobre.

Selon le succès remporté à date, nous pouvons prévoir que les 48 cours auront profité à quelque 4,000 syndiqués. Dans chacune des régions, la participation augmente à chacun des cours.

Les sujets traités qui s'adressent tant aux officiers et responsables de syndicats qu'à tous les membres, couvrent de nombreux aspects

M. Raymond Parent, président du Conseil Central, a traité d'abord d'un sujet assez étendu et complexe: "Capitalisme et Syndicalisme".

L'abbé Ph. Laberge, aumônier du Conseil Central, définit: "La Place du Travailleur et du Syndicat dans l'Entreprise".

Jacques Tardif, organisateur du Conseil Central, rappelle aux syndiqués ce qu'est: "Le Bon Fonctionnement d'un Syndicat, le Rôle de l'Exécutif et de l'Assemblée générale".

Fernand Jolicœur, directeur du Service d'Éducation à la C.S.N. passe en revue: "Les Structures Syndicales".

Maurice Boucher, conseiller technique au Conseil Central et responsable de ce program-

me d'éducation retient l'attention des participants sur: "Les Procédures d'Assemblée".

Réal Labelle, conseiller technique à la C.S.N. expose "Convention collective et Décret".

Léopold Côté, agent d'affaires pour les syndicats de Montmagny fait part de sa vaste expérience dans "L'Application de la convention collective".

Enfin, M. Roland Tapin, président du Syndicat des Employés du Garage de Québec Autobus décrit en connaissance de cause "Le Rôle des Officiers et des agents de Grieffs dans le Règlement des Différends".

Le Comité d'Éducation du

Conseil Central formé de M. Roméo Gamache, Ozéa Auger, Mlle Julia Boisclair en plus de se dévouer sans compter pour la réalisation de ce programme, joue le rôle d'équipe volante d'éducation et se rend sur demande dans les syndicats qui ont un problème particulier ou dans les syndicats nouveaux pour les aider à solutionner leurs problèmes administratifs ou les initier aux responsabilités d'un syndicat et de ses officiers.

Le dimanche, 9 décembre, toujours dans le cadre de son programme d'éducation, le Conseil Central réunissait à Québec plus de 300 syndiqués pour une journée d'étude sur "La Situation Economique de la Région de Québec". La discussion avec un panel formé de différents représentants de secteurs économiques a porté principalement sur un mémoire sur le sujet qu'avait fait préparer le Conseil Central par un économiste de l'Université Laval.

Pour les travailleurs

de la tannerie

Nouveau contrat

PLU de 200 travailleurs de l'industrie de la Tannerie de la province de Québec bénéficieront d'augmentation de salaire de 0.19 l'heure s'échelonnant sur une période de trois ans, nous communique Eugène Rancourt, conseiller technique de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc. (C.S.N.).

Grâce à de nouvelles conventions collectives de travail, les travailleurs des entreprises: Edgar Clément Ltée, Nazaire Fortier Inc., La Tannerie Laurentienne Inc., de Québec, T.-A. Fournier de Plessisville et Duclos & Payan Ltée de St-Hyacinthe, auront des conditions de travail avantageusement modifiées.

C'est à la suite de laborieuses négociations marquées cependant de compréhension mutuelle qui furent complétées par l'intervention de M. Roger Leclerc, conciliateur du Ministère du travail, que les membres des syndicats concernés obtiennent par leurs nouvelles conventions les conditions de travail suivantes.

Ces conventions collectives prévoient aussi la même hausse de salaire aux salariés rémunérés à la pièce.

Ces nouvelles conventions collectives portent le nombre de congés chômés et payés de 6 à 8 fêtes payées au cours de la durée de la convention.

Quant aux vacances, les travailleurs de l'industrie de la tannerie, membres des Syndicats affiliés à la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc. obtiennent deux (2) semaines de vacances payées pour tout employé ayant complété deux (2) ans de service pour son employeur.

Plusieurs autres amendements ont été apportés aux conventions collectives en vigueur se rattachant au droit d'ancienneté des employés, les plans de l'assurance sociale par lesquels les Employeurs prévoient 50% des primes des plans d'assurance sociale.

La partie syndicale en cause était représentée par MM. Henri Normand, président du Syndicat des Employés de Tanneries de Québec, Pierre Daigle, surintendant du Syndicat des Travailleurs du Cuir de Plessisville, Robert Senay, R. Millette du Syndicat des Tanneurs et du Vitre de St-Hyacinthe et par Eugène Rancourt, c.t., de la F.N.C.C.

M. Robert Ricard, Directeur de l'Institut de technologie de Sherbrooke a quitté le Canada le 28 octobre, 1962 pour entreprendre une mission en Iran, pour un an, pour le Programme des Fonds Spéciaux des Nations Unies.



COMBIEN ONT FAIT UN EMPRUNT À LA BANQUE?

Ils sont plus nombreux que jamais puisque les banques à charte ont dans leurs livres plus de prêts commerciaux et de prêts personnels qu'elles n'en avaient jamais eu: prêts commerciaux qui entretiennent l'activité économique, prêts personnels qui répondent aux multiples besoins des particuliers et des chefs de famille / Le dernier relevé qui en a été fait montre que plus de 1,250,000 hommes et femmes profitent aujourd'hui des diverses catégories de prêt personnel / Chaque année voit augmenter le nombre de ceux qui découvrent combien il est facile et commode d'emprunter à la banque. Une bonne idée, c'est de voir le gérant de la banque la plus proche quand vous avez besoin d'argent.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

CONCOURS DU MOIS



pour toute la famille!

JEU NO 1: enfants de 4 à 8 ans

Notre gagnant:

Danielle St-Laurent, 8 ans, Casier Postal 267, Bromptonville, Qué., qui a répondu correctement au jeu que nous proposons.

Ce mois-ci:

Il suffit de rendre à chacun des personnages les objets qui lui appartiennent. Coller le tout sur une feuille et nous la retourner.

Notre prix:

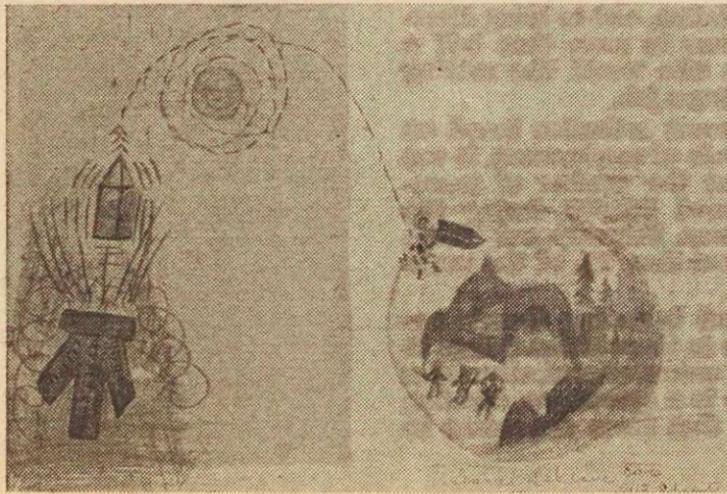
Les Editions du Jour (3411, rue St-Denis, Montréal) offriront au gagnant des livres pour enfants d'une valeur totale de \$10.



JEU NO 2: pour les enfants de 8 à 12 ans

Notre gagnant:

Daniel Leblanc, 8 ans, 5112 Chabot, Montréal, qui a dessiné le joli dessin que nous reproduisons ci-contre.



Ce mois-ci

Nous vous proposons un dessin ayant pour thème : la neige. L'idée centrale, le talent et la présentation seront jugés au mérite. Le dessin gagnant sera reproduit dans notre numéro de janvier.

Notre prix:

Au vainqueur nous ferons parvenir du matériel d'artiste, d'une valeur de \$25., offert par le Centre de Psychologie et de Pédagogie, (260 ouest, rue Faillon, Montréal).

JEU NO 3: pour les adolescents de 12 à 16 ans

S.O.S.

Les adolescents n'ont pas semblé intéressés par le sujet que nous leur proposons le mois dernier : le téléphone. Ils ont plus de facilité à s'en servir qu'à en parler ! Peut-être les recherches personnelles les rebutent-ils ? Toujours est-il que nous n'avons pu, parmi les maigres textes reçus, déterminer un gagnant. Nous rappelons à nos participants qu'ils peuvent se mériter un prix d'une valeur de \$25.

Ce mois-ci:

Nous proposons une courte rédaction d'une vingtaine de lignes sur le thème suivant : Le téléphone, son histoire, son utilité (ou l'un des deux points). Le texte sera jugé sur le fond et la forme.

Notre prix:

Au vainqueur, dont le texte sera publié dans notre prochain numéro, les Editions Fides, (25 est, rue St-Jacques, Montréal) enverront des livres d'auteurs classiques français : Pascal, Racine, Boileau, et d'auteurs canadiens, le tout d'une valeur de \$25.

JEU NO 4: pour grandes personnes

Notre gagnant:

Jean Drouin, 15 ans, 395, rue Latourelle, Québec 4, qui a répondu correctement aux cinq questions que voici :

Réponses du mois dernier :

- 1.—Quand eut lieu le débat télévisé Johnson.- Lesage ?
Rép.: Le 11 novembre 1962.
- 2.—Quel est le chef d'Etat qui rendit visite à M. Kennedy au mois de novembre ?
Rép.: M. Conrad Adenauer, chancelier de l'Allemagne de l'Ouest.
- 3.—Quel est le trophée que les joueurs de football se disputeront bientôt ?
Rép.: La Coupe Grey.
- 4.—Qui est lieutenant-gouverneur de la province de Québec ?
Rép.: M. Paul Comtois.
- 5.—Quelle est la plus longue route du Canada ?
Rép.: La route transcanadienne.

Ce mois-ci:

Pour participer à cette section de notre concours il vous suffit de répondre aux questions que voici :

- 1.—Qui a soutenu récemment que les Canadiens français étaient incapables d'assumer des responsabilités directoriales ?
Rép. :
- 2.—Nommez le territoire que les Chinois ont envahi en Inde ?
Rép. :
- 3.—Quel est le titre de la première femme nommée dans le cabinet provincial du Québec ?
Rép. :
- 4.—Nommez les chefs des quatre partis fédéraux ?
Rép. :
- 5.—A quelle date reprendront les travaux du Concile ?
Rép. :

Notre prix:

Notre gagnant choisi parmi les meilleures réponses recevra un chèque de \$10 offert par le journal "Le Travail", de même que des livres offerts par les Editions Ouvrières (1575A, rue St-Denis, Montréal), d'une valeur aussi de \$10.

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

BON DE PARTICIPATION - JANVIER

JEU NO 1		JEU NO 2		JEU NO 3		ADULTES	
Nom	Nom						
Prénom	Prénom						
Adresse	Adresse						
Age	N du Syndicat	N du Syndicat					

The CNTU to Mr. Diefenbaker

Unemployment is not unavoidable

OPTIMISTIC statements are no longer fooling anyone. It is becoming more and more obvious that the rate of unemployment in Canada is being maintained at a level absolutely unacceptable for the welfare of the workers and of the population in general.

Thus during the coming winter months it is expected that the rate of unemployment will have reached four times that prevailing in a situation of full employment.

The Canadian Government has no longer the right to resign itself to an evil that can be corrected. It is urgent that its policy of non-intervention be abandoned and that positive steps be taken.

Such is the main recommendation of the Confederation of Trade Unions in its last memorandum submitted to Prime Minister John Diefenbaker and the members of his Cabinet.

The memorandum, which deals mostly with unemployment and its remedies, has been presented to the Head of the Canadian Government in the presence of a large delegation of the CNTU led by Mr. Jean Marchand, President General of this

labour organization which groups some 115,000 Canadian workers.

According to the CNTU, modern economy is not inevitably doomed to unemployment, as has been proved by the numerous countries which have succeeded in eliminating this social evil. Among those are France, West Germany, Belgium, Holland, Sweden, etc. Canada has as many intellectual and material resources as these countries, yet here unemployment continues to exert its depressing influence among our population, and to bring disastrous consequences to more than half a million workers who would like nothing better than having a job.

Following recent estimates based on the present trends of employment, it can be foreseen that the number of unemployed will exceed 500,000 during the months of January, February and March next, that is more than 7% of the working population.

Unemployment is costing Canada annually from two to three billion dollars in lost production, unemployment allowances and relief. This is a scandalous situation when we know that there are means to correct it.



Short-term Measure

The CNTU Suggests More Flexibility In The Federal Winter Works Programm

CONSIDERING the wide scope of unemployment that will prevail during the winter months, the Government should immediately alter its winter works program.

All municipalities located in areas where unemployment is at least equal to the average rate of the country should receive 50% of the cost of materials needed to carry on the works undertaken under the present winter works program.

The Confederation of National Trade Unions has made this recommendation to Mr.

Diefenbaker and the members of his Cabinet in the section of its memorandum dealing with the means to bring quick relief to the present unemployment burden.

The spokesmen of the CNTU add that the proportion of the cost of materials refundable by the Federal Government should be increased accordingly when the regional rate of unemployment exceeds the suggested standard. Thus the materials would entirely be paid by the Federal Government in municipalities of an area whose rate

reaches or exceeds 12%.

Such measures would greatly improve the present program, whose lack of flexibility prevents it from being really effective precisely where it would be more badly needed.

Moreover, a more flexible program adapted to regional climatic differences would have the advantage of not deteriorating further the present economic unbalance.

"The program," it is explained, "does not take enough into account regional differences. We know that winter is

not the same all over Canada. Areas with the worst climate are often those hardest hit economically. Yet the length of the winter often prevents them from enjoying advantages offered to the already better provided areas.

We note from one area to the other considerable differences in the rates of unemployment. Some areas, obviously, have unemployment rates that double or triple that of the country as a whole. The CNTU is of the opinion that the weaker areas, where unemployment reaches

rates of 15, 20 and sometimes even 25%, should receive special attention."

Among other short-term measures to relieve unemployment this winter, the CNTU proposes:

— lowering to 2% the rate of interest for home-building loans, at least for houses started between December 1st and May 1st;

— to raise family allowances, old age pensions and other transfer payments in order to increase surely and quickly the purchasing power of the population.

These immediate measures would stimulate the economic activity of our country until such time as the planning of our whole economy has produced deeper and more permanent results.

Long-term Measure

A Much More Forward Attitude Towards Economic Planning

THE C.N.T.U. is of the opinion that only economic planning can bring permanent relief to the present ill-state of the Canadian economy and solve the massive and ever increasing unemployment problems which we have known for the last years.

The Confederation of National Trade Unions, in its annual memorandum submitted to the Prime Minister, the Honourable John Diefenbaker, and the members of his Cabinet, has requested the Canadian Government to adopt a more forward attitude towards the modern exigencies of democratic planning.

"The Government", it is pointed out, "should not consider economic planning as a necessary evil leading straight to abusive State management and pernicious socialism."

In support of this statement, the spokesmen of the CNTU have put forward the example of France.

"The French Government is presently carrying out its third plan, yet France just recently elected a conservative Assembly. True, France is resorting to nationalization more often than we do, but the public sector of the economy still ac-

counts for only about 5% of which is far from the invader the gross national expenditures, state."

Instead of these evils with which are too often threatened those favouring this form of State intervention, the French economic planning has brought about permanent full employment and sustained economic growth at a pace twice that of the United States.

Canada can do the same, and even more. In fact, the CNTU which is far from the invader believes that with our federal structure, we could meet advantageously the exigencies of democratic planning.

"The practice of economic planning," it is explained in the memorandum, "has put in evidence the need to elaborate regional plans. Now, Canada already has regional bodies used to operate at this level. So, Canadian planning, as much as possible, should be elaborated by the provinces, leaving to the Federal Government the responsibility for the coordination of these regional — provincial — plans."

What Canada needs is a true Council of Economic Orientation whose purpose would be to recommend to the Government whatever measures are

necessary to strengthen our economy.

It is therefore the wish of the CNTU, if it is not too late, that these practical suggestions be taken into account when creating the Council of Economic Development announced in the Throne Speech of the present session.

The spokesmen of this labour organization have pointed out that they had continued their support to the present National Productivity Council, although they do maintain some restrictions towards this organization. Such a council cannot meet all the needs. It is the strong wish of the CNTU that the Government alter its attitude and set up a truly representative council with a more general mandate.

Let Our Actions In 1963 Be The Expression Of Our Good Intentions

By **JEAN MARCHAND**

General President
of the Confederation of National Trade Unions

IF we were to base our judgment on declarations of principle, good meaning, and the verbal solutions proposed to our problems, Canada would no doubt be the happiest country on earth. Day after day, in newspapers, on radio and on television, the makers of our political, economic and social life are issuing new statements on the ways and means to achieve settlement of our difficulties.

In the field of self-identification and the definition of our national aims, many words have been spoken. Unfortunately, not very often do our efforts extend beyond these words as if, all of us, we were unable to meet reality, try to improve it and direct it towards our common ideal.

So, we are against unemployment, and for the full use of manpower. What positive steps are we taking to solve this serious problem? We sit and await the publication of employment statistics, with the hope they will show an improvement of

the situation, and this without our having to lift a finger against the blind forces actuating our economic life.

Inspired by European patterns, we favour employer-worker collaboration. Yet war is declared weekly against free trade-unionism by an employer or an association of employers.

We want understanding between the main ethnic groups which form the Canadian population. Yet racial discrimination is part of our every day life.

We are against American domination of the Canadian economy. What actual measures have been adopted to restrain this invasion which, far from receding, is sinking deeper every day into our economic life?

We would like the Canadian people to acquire more personality and assert itself before its powerful southern neighbour. To reach this end, we

have in the Canadian Broadcasting Corporation a precious instrument, in fact an essential one. See how this institution is being pounded on, and what energy is being spent to destroy it for the benefit of private interests with high Government connections.

We are against war, and, above all, against nuclear war. Take a look at our Bomarc's, all set to receive the missiles which are being kept at hand by the Americans.

In short, our national life is a perpetual contradiction.

Thus, at the beginning of this new year, I have no new ideal to propose. Of these, we have plenty. I only wish that we have the courage and strength to show in our actions some of these good intentions with which we adorn our speeches and statements. This would be the best indication that we are beginning to mature.

Medical

Continued from page 16

to some extent to subsidize them. We have the example of Saskatchewan's provision of free care for the mentally ill in 1944. This, I think, was unique on the continent at the time. We have the example of the cancer programme, which is recognized as one of the most advanced in the world. This too, since 1944, has been a tax-supported programme with no specific charge other than taxes to all residents of the province, providing for both the diagnosis and treatment of cancer.

Finally, of course, and perhaps the best known, is the hospital insurance programme which was begun in Saskatchewan in 1947, and which has since extended to every province in Canada.

But the point is that medical care is not a new idea in Saskatchewan, nor is the idea of handling it through a public body with public funds a new idea to the people of Saskatchewan.

— Mr. Tansley, your last health programme, Medical Care, has received a large publicity all over the country, and particularly in the Province of Quebec because of the strike that involved most of the doctors opposing this scheme. This publicity, of course, was made in an atmosphere of controversy. What do you, today, think of the difficulties

you went through with most of your doctors?

— I think that no matter what I said on this topic, it would be considered a controversial opinion. In that respect, I think a number of things were established by the withdrawal of services in July. I think first that the doctors themselves found out that they could not really withhold their services from the public. It simply was contrary to their training and the whole tradition of the medical profession. We found as the days in July went on that the doctors, the medical profession, continually improved the so-called emergency service which they were giving, and as a result I think it is safe to say that no one in the province, during the month of July, was ever seriously in danger because of a lack of medical services.

I think that a second thing which was very clearly established as a result of the events in July is that the Government does have the right to enter this field and that a small group is unlikely to be able to persuade a government otherwise if the government is determined to bring this about. Probably the most unfortunate result of all of the July events is the fact that a great deal of hostility has been built up in Saskatchewan communities which will continue for years to come in some instances, and in many cases this is taking the form of a distrust of the family doctor which never before existed. This, to me, is the most tragic part of the July events.

— Well, we have learned through the press, Sir, that an agree-

ment was established between the doctors and the Government on the 23rd of July. Do you think that this agreement may, in a certain length of time, diminish the hostility to which you have referred and establish a better relationship between the public and the medical profession?

— The agreement itself was the device which enabled the plan to get under way. I think what is more apt to diminish the hostility I speak of is a successful functioning of the plan, and certainly in the past few months I think many of the doctors in the province have at least become reconciled to the operation of the plan and are on the whole co-operating very well with their patients and with the people in charge of administering the plan.

— Coming to the plan itself, Sir, could you tell our readers what are the services offered by the plan and to whom are they offered?

— The coverage of the plan is virtually universal. With some very minor exceptions, all residents of the province are covered. The only exceptions are those who are already covered for medical services by some other form of public programme, such as War Veterans' allowance cases. The services which are insured include all medical, surgical, maternity and specialist services. Physiotherapy services are also included if provided on the order of a

physician. There are no limitations on the amounts of medical care which a beneficiary may receive, nor are there any conditions which rule out pre-existing conditions or chronic medical conditions.

— Shall we understand that the population of Saskatchewan in general is guaranteed not to have to pay any supplement to the doctors for the services you have mentioned?

— There are certain instances in which the patient may be called upon to pay for a part of his medical services. If, for example, a patient goes to a specialist without being referred to that specialist by the family doctor, then he may have to bear the difference in the general practitioner rate and the specialist rate. This is the most common instance in which he will be called upon to pay an extra amount. The other most general case will be where a patient goes to a doctor and their understanding is such that the doctor bills the patient directly. We will only reimburse the patient at the agreed upon percentage of the College's fee schedule. The doctor's bill may, in fact, be larger than that and the patient would be responsible for the difference. This however happens only in perhaps ten percent of the cases where a patient seeks medical services.

— Could you give us an idea of the total cost of the programme and the way the Government has decided to finance it?

— The estimated costs of the programme for the first year are about \$21 million. This amount is being financed from four separate sources. About 22% of the costs are borne by a personal premium. The rest of the costs are borne by a combination of a portion of the sales tax which we have had for some years in Saskatchewan, 1½% of the sales tax is devoted to health services; a small surcharge of 6% on the federal income tax paid and 1% of corporation taxes. These four sources are yielding at the present time roughly \$21 million.

— Does the Government of this province intend to broaden the scope of the programme in order to pay for the services of the dentists and for the cost of the drugs?

— I am obviously on rather thin ice to try and out-guess my political masters, but certainly I think it would be quite within the traditions of this Government to wish to extend the scope of benefits under the plan. Already some interest has been shown by the dentists themselves in a programme which will cover children. There is a great deal of interest in drugs and I would think that this will certainly be something that the Government will consider seriously at some time in the future. Perhaps the governing factor here might be whether, or perhaps I should say when, the Federal Government recognizes through cost sharing provincial medical care programmes in the same way that they eventually recognized the hospital insurance programme.

Jean-Paul LEFEBVRE

A Nfld Union Joins The Organization

A Newfoundland labour union which had applied to join the CNTU has just been accepted. The St. Lawrence Workers' Protective Union, grouping 200 members, had until now remained independent.

Although the CNTU already included some units from outside the Province of Quebec, the St. Lawrence workers' union is the first industrial union of that importance to request admission to our labour organization.

The policy of our movement is not to expand at any cost and without condition, has commented Mr. Jean Marchand to the mem-

bers of the Confederation Bureau when announcing the new affiliation. We must first determine to what extent we are able to help the group requesting admission. It would be completely against the interests of these groups, and of the CNTU itself, to accept without restriction any request to join us.

In the case of the St. Lawrence (Newfoundland) workers, Mr. Ted Payne, vice-president of the CNTU, has visited the place to get in touch with the management of the Union, and following his report it has been decided to admit this workers' group.

The St. Lawrence Workers' Protective Union recruits in fact its members in an enterprise on which the CNTU can exert a certain influence because of contracts already held with subsidiaries of this company in the province of Quebec. It is therefore highly possible that we may be able to improve the lot of these workers.

Working conditions in St. Lawrence, a small town of 2,500, could stand considerable improvement. Industrial diseases (silicosis, etc.) too often strike the workers of this mining centre.

For Saskatchewan Medical Care Is Not A New Idea

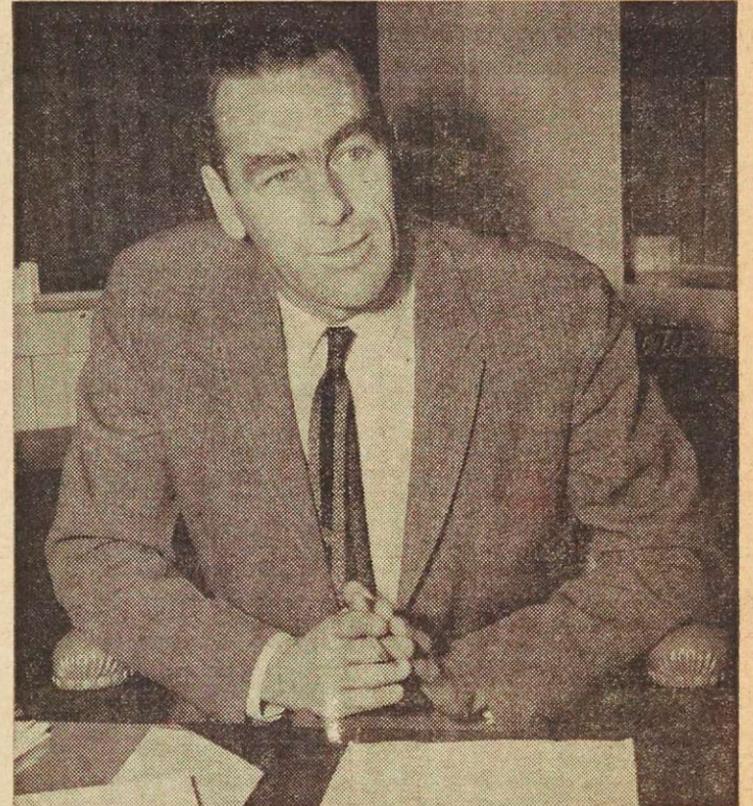
— Says Donald Tansley,
Chairman Of The Medical Care
Insurance Commission

EVERYBODY sees the world according to his particular standpoint. I had a further proof of this very recently. In a T.C.A. flight to Regina, I was seated beside a publicity agent for one of our large breweries. When we were passing over Ontario and Manitoba, my neighbour explained to me the great differences that one could see between the Canadian provinces. He did not refer in the first place, as one could have imagined, to the differences between the ethnic groups or between the economical or sociological characters, but to the drafting of the Liquor Act in the respective provinces.

After landing in the capital of the wheat province, the first man I interviewed was Donald Tansley, the Chairman of the Medical Care Insurance Commission. When he compares the Canadian provinces, it does not come to his mind to ask himself if the residents of a particular province have to buy their beer from the grocery store, from the tavern or from a brewer's store; he worries more about what happens of the doctors' bills :

— I think the Medical Care Insurance programme is simply following the tradition of Saskatchewan people and Saskatchewan Governments in providing health services through public agencies. Saskatchewan citizens have always been interested in health matters and quite willing and anxious to organize for them and to finance them through public bodies. We have such early examples as the anti-tuberculosis league just after the turn of the century, which provided free tubercular care to all residents. We have the early municipal doctor scheme which started about 1914 which was designated to attract doctors to rural areas that were perhaps not otherwise attractive, and

(Continued on page 15)



A candid type photo of Mr. Don Tansley, Chairman of the Medical Care Insurance Commission, in his office at 122 Health and Welfare Building, Regina.

In Perspective: A Clarification Of Canada's Policy On Nuclear Weapons ?

éditorial



Mr. S. TED PAYNE
CNTU Vice-President

AN IMPORTANT problem involving Canadian sovereignty is our Government's position on the acquisition of nuclear arms for Canada's Forces. This policy which is as illogical as it is contradictory seems to be subject to the same general-process as our economic policies. The process in the Canadian tradition will be slow-evolutionary rather than revolutionary.

Going over patiently the statements of our politicians in Ottawa, we will soon discover that Canada's position has been erected around these main points:

(1) In the event that a nuclear war should break out, "Canadian troops participating should not be denied that right to use nuclear weapons."

(2) Nuclear weapons would not be added to Canada's armory as long as there is any possibility of disarmament among the nations of the world.

(3) Nuclear arms might be acquired for the Canadian Forces in peacetime, if it should become clear that there was little chance of securing agreement on disarmament and if, as well, the international situation seemed to suggest that this was a prudent course.

(4) Whenever and however the decision to acquire nuclear arms might be made, "it would be necessary to have joint control on the part of Canada and the United States."

That seemed clear enough. Nuclear arms, almost automatically, in the event of a nuclear war. No nuclear arms, in any circumstances, as long as there was any chance of securing world disarmament. But nuclear arms in peacetime — perhaps — should disarmament negotiations fail.

Right here, however, a problem arises.

The laws of the United States, as they now stand, make joint control of nuclear arms with a second country "impossible." The United States has demonstrated little or no interest in changing those laws to make such an arrangement possible.

Should a nuclear war break out tomorrow, how would or could the Government of Canada secure weapons from the United States under a joint control arrangement, when no provision for any such arrangement exists? The same question would arise, of course, should the Canadian authorities decide to secure nuclear arms in the wake of a complete collapse of disarmament negotiations.

The Government entertains certain hopes that the U.S. may be induced to amend the laws which place joint control of nuclear arms impossible.

In the meantime, war or no war, Canada is not in a position to secure nuclear arms from the United States on the terms which it regards as essential. The only reason we can assume for this illogical and contradictory policy is in support of U.S. national prestige.

Apart from the devastation of nuclear war, Canada could buy just about as much national prestige if the millions spent on nuclear projects would be used to turn deserts into farmland. It could help untold millions of human beings to go to bed properly fed instead of hungry. It could find cures for cancer and for most of mankind's other remaining ills. It could substitute proper housing for squalid huts over much of the world. Put into a development fund it could give the emerging nations of Africa and Asia the initial push toward industrialization and with it political stability. It would be possible to list hundreds of ways in which the spending of millions of dollars over the next few years could be of positive benefit to humanity.

The Confederation of National Trade Unions has established its policy as regards nuclear weapons as follows:

"The C.N.T.U. formally declares its opposition to the possession and utilization of nuclear weapons by Canada's Armed Forces as well as the storage of such weapons on Canadian soil" (Confederal Bureau, August, 1961).

However, emerging out of the mist of ambiguity on this subject, we have a typical example of Canadian Government policy on so many of our basic problems; it neither completely satisfies or completely denies; it only completely confuses.

LABOUR

CNTU